

# RAPPORT ANNUEL 2002-2003



Conseil canadien des normes  
Standards Council of Canada

Les normes,  
potentiel d'innovation <<<



## >>> **Pour nous joindre...**

Adresse : Conseil canadien des normes  
270, rue Albert, bureau 200  
Ottawa (Ontario) K1P 6N7

Téléphone : +1 613 238 3222  
Télécopieur : +1 613 569 7808  
Courriel : [info@scc.ca](mailto:info@scc.ca)  
Site Web : <http://www.ccn.ca>

ISBN 0-920360-46-7  
Ottawa, juin 2003



Imprimé au Canada sur papier recyclé et recyclable



## >>> Table des matières

Message du président .....	2
Message du directeur général .....	3
Survol de l'année .....	5
Profil de la société .....	6
Cadre d'exploitation et contexte .....	13
Fonctionnement de la société et rapports par secteur d'activité .....	16
Rapport de gestion .....	26
Les états financiers .....	30

## >>> En relief : tableaux et illustrations

Membres du Conseil, année 2002-2003 .....	7
Structure du CCN, Conseil et comités compris .....	10
Relations entretenues avec le reste du monde .....	12
Accueil des pays du monde .....	15
Satisfaction de la clientèle .....	17
Les chiffres .....	18
En matière de normes, le Canada se met à l'heure mondiale .....	19
Relevé des votes .....	20
Nombre d'organismes accrédités .....	21
Accords nationaux sur l'évaluation de la conformité .....	22
Recouvrement des coûts .....	22
Le nombre d'abonnés d' <i>Export Alerte!</i> va croissant .....	23
Produits d'information électroniques .....	24
Aperçu financier, 1998-2004 .....	28



## >>> Message du président



Industrie Canada dévoilait en 2002 sa stratégie d'innovation, procurant aux Canadiens l'occasion de donner leur opinion sur la possibilité de créer une culture d'innovation et d'apprentissage à l'échelle du Canada. Le Conseil canadien des normes (CCN) ayant bien accueilli cet important plan d'action national s'est dit prêt à y contribuer. Pour bien innover, il est indispensable de passer par la normalisation, qui souvent se révèle le fondement même de la réussite dans ce domaine. Le présent document rapporte que c'est aux efforts conjugués de ses nombreux partenaires et collaborateurs que l'on doit les progrès réalisés dans le domaine de l'innovation.

En 2002-2003, les acteurs et les organismes du Système national de normes (SNN) ont continué à jouer un rôle essentiel dans la croissance de l'industrie canadienne et internationale. En développant et mettant en œuvre des initiatives en matière de normalisation, le CCN et ses partenaires ont préparé le terrain à une innovation réussie, grâce à la mise sur pied d'une infrastructure favorable au progrès dans les affaires.

Au nombre des principaux objectifs et stratégies établis de l'année écoulée, notons la recherche d'accords multilatéraux (AML) et de reconnaissance mutuelle (ARM). Le thème commun « une norme, un essai, acceptés partout » a joué ici ces dernières années un rôle majeur, si l'on considère que de nombreux accords ont depuis été signés par le CCN et ses homologues internationaux et régionaux. L'industrie canadienne devrait en être la bénéficiaire. En effet, une telle signature permettrait d'éliminer certains obstacles au commerce, d'améliorer l'accès des exportateurs canadiens aux marchés extérieurs et de réduire les délais coûteux associés aux évaluations multiples.

À titre d'exemple, rappelons la signature en octobre 2002 de l'AML de l'Interamerican Accreditation Cooperation

(IAAC), grâce auquel les organismes registraires de Systèmes de management de la qualité (SMQ) et les laboratoires d'étalonnages et d'essais accrédités par le CCN sont reconnus par les Amériques, ce qui revient à dire que l'accréditation du Canada est à présent reconnue au même titre que celle accordée par les organismes signataires de l'accord.

Non seulement le CCN a signé de véritables accords, mais encore il continue à tisser des liens sur la scène internationale, et ce, tant aux réunions des organisations de normalisation régionale et internationale auxquelles il participe qu'à celles qu'il accueille et où il ne manque pas de présenter une image favorable de l'industrie canadienne. Dans le présent rapport est contenu l'impressionnant programme d'accueil du Canada, un programme qui témoigne de la qualité de leader de notre pays, permet au CCN de resserrer les liens avec les autres organismes de normalisation, favorise l'harmonisation internationale et contribue à réduire les obstacles susceptibles d'entraver les échanges commerciaux.

En mai 2002, une vingtaine de pays membres et quatre pays rattachés non officiellement participaient à Toronto à l'Assemblée générale de la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT). Le CCN y accueillait en outre une séance extraordinaire ayant pour thème « L'harmonisation, le commerce et les avantages de la ZLEA » et au cours de laquelle il avait invité à s'exprimer les intéressés de l'industrie et du gouvernement.

Le CCN accueillait par ailleurs à Vancouver l'Assemblée générale 2002 de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC). Le personnel du CCN y a expliqué le rôle de l'accréditation, une occasion pour l'organisme de faire connaître son approche novatrice tout en faisant valoir le Canada.



Si notre pays peut accueillir ce genre de manifestations, c'est qu'il est depuis longtemps engagé dans l'œuvre de la communauté internationale de normalisation. Notre pays est en effet résolu à saisir toutes les occasions de soigner sa réputation de *point de rencontre du monde*. Ce sera en particulier le cas dans quelques mois, puisque le Canada accueillera en mai prochain à Ottawa la deuxième Conférence de travail en réseau de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), puis en octobre 2003 à Montréal la Réunion générale de la Commission électrotechnique internationale (CED).

Le CCN a en outre accueilli en janvier 2003 une réunion d'intérêt plus national, certes, mais tout aussi importante, le Forum du leadership canadien; un forum de deux journées d'échanges et de formation, qui a attiré à Toronto plus de 80 participants du Système national de normes.

Au cours de l'année écoulée, la collaboration du CCN et d'Industrie Canada s'est révélée excellente. C'est ainsi que le Ministère a nommé six nouveaux membres du Conseil du CCN et renouvelé le mandat de six autres. Ce choix a été judicieux, puisqu'il dote le Conseil d'un intéressant mélange d'expérience et de nouvelles façons de voir, c'est-à-dire d'un groupe au sein duquel sont représentés une vaste gamme

d'intérêts divers. Je me réjouis à l'avance de travailler avec des personnes à l'approche à la fois personnelle et informée, qui ne manqueront pas de faire don de leurs idées novatrices. Le Conseil pourra de la même façon compter sur la contribution de qualité apportée par les membres des Comités consultatifs, qui prodiguent des conseils stratégiques, sur les questions importantes que sont la responsabilité sociale des entreprises et les autres sujets de cet ordre.

Au cœur de cette normalisation se situent les gens. Envisager le thème suivant « *Les normes, potentiel d'innovation* », c'est ouvrir la porte au talent, à la compétence et à l'initiative. C'est garantir à tous les intéressés le meilleur scénario possible. Leaders de l'industrie, responsables de la réglementation et consommateurs, tous autant qu'ils sont, ces individus constituent la plus grande richesse de notre pays.

Le président,

Hugh A. Krentz

## >>> Message du directeur général



**P**réserver toutes les activités menées par le Conseil canadien des normes (CCN) n'est pas une mince besogne, si l'on considère qu'au sein du Système national de normes (SNN) sont engagés 15 000 bénévoles et que, d'une manière ou d'une autre, la normalisation volontaire touche les gens, les produits et les services liés à de très nombreuses industries. La normalisation est un domaine complexe de compétences sur lequel reposent les activités de nombreux autres.

Quelle que soit la complexité de la normalisation et quelle qu'en soit l'importance, simple en demeure le but : *fournir*

*des services de qualité*. En tant qu'organisme axé sur les préoccupations des intéressés, le CCN s'est donné pour principal objectif de mieux répondre aux besoins de ces derniers. Au cours de l'année financière écoulée, son personnel s'est concentré sur cet aspect et a recherché des solutions novatrices susceptibles de l'aider à améliorer les services qu'il propose.

Pour parvenir à réaliser ces buts, le CCN ne saurait se passer du leadership ni des conseils de son instance dirigeante. Il a eu cette année le plaisir d'apprendre que le mandat de Hugh Krentz à la présidence de cette dernière



avait été renouvelé. Il est vrai que leadership, continuité et régie dynamique sont les ingrédients qui ont permis d'apporter aux services les améliorations illustrées dans le présent rapport.

Nous ne notons pour 2002-2003 pas de grand changement en matière de personnel, si ce n'est un taux de roulement de 7 %. Grâce à notre Système de management de la qualité, qui achève une deuxième année d'existence, nous avons pu continuer de rationaliser nos pratiques internes. Nous sommes résolus à poursuivre notre but dans ce domaine, et ce, en encourageant les employés à se donner des objectifs de rendement pensés en fonction des stratégies de l'organisation, les incitant ainsi à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Dans le même sens, nous avons une fois de plus engagé clients et partenaires à participer au Programme de satisfaction de la clientèle, initiative précieuse selon nous pour mesurer le rendement de notre organisme. Au cours de l'année écoulée, un sondage des unités commerciales et des programmes révèle une amélioration du rendement se situant entre 4 et 6 %. Nous sommes, certes, fiers de ces résultats, mais n'en continuons pas moins à viser plus haut.

Nous avons, en outre, réaccrédité les quatre principaux organismes d'élaboration de normes du Canada, qui se sont tous quatre montrés, encore une fois, à la hauteur dans leur domaine.

Au sein du cercle de la normalisation également, le personnel du CCN a fait preuve de compétence et de leadership. Il a su, en effet, nouer des relations en dehors du cadre de ses responsabilités d'employés de l'organisme, allant jusqu'à exercer des fonctions à l'occasion de forums

internationaux. Il a consolidé les relations de longue date qu'il entretient avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et avec Industrie Canada, et établi de nouveaux partenariats avec différentes agences et ministères gouvernementaux, à savoir les ministères de l'Environnement et des Richesses naturelles de l'Ontario. Il a par ailleurs entamé des discussions avec un grand nombre d'autres agences et ministères, et a l'intention de continuer à faire connaître les avantages de la normalisation et à élargir le cercle de ses collaborateurs en faisant des exposés et en organisant des sessions d'information.

Notre organisme a fait preuve de leadership et s'est véritablement montré novateur, témoin en est la création de ses services à la fine pointe de la technologie. Nous avons, en effet, développé le service *Export Alerte!* existant et lui avons adjoint un service *AlertoNorm!* et une *Bibliothèque virtuelle* interne, autant d'attributs venant s'ajouter à la gamme croissante de nos produits électroniques d'information sur les normes.

Un tel esprit novateur, propice à la concrétisation de tous nos projets les plus ambitieux, saura nous porter vers l'avenir, agissant comme une sorte de stimulant favorable à la réalisation des buts du Canada en matière de normalisation.

Le directeur général,

**Peter Clark**



## >>> Survol de l'année

Au cours de l'année écoulée, le Conseil canadien des normes (CCN) s'est doté de nouveaux membres, a conclu des accords stratégiques, établi d'importants partenariats et accueilli des événements internationaux. La liste qui suit présente les principales annonces et activités de la dernière année financière.

- 26 avril 2002** *Le CCN annonce que le mandat de directeur général du CCN de Peter Clark a été renouvelé pour trois ans.*
- 5 mai 2002** *Le canadien Trevor Smith est nommé à la présidence du Comité technique de l'ISO, Management et assurance de la qualité (ISO/TC 176)*
- 6 mai 2002** *Pat Paladino entre au CCN pour exercer les fonctions de directeur, Évaluation de la conformité.*
- 15 mai 2002** *L'organisme accueille à Toronto, l'Assemblée générale de la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT).*
- 21 mai 2002** *Il annonce que la Conférence de travail en réseau de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) se tiendra à Ottawa (Ontario) du 14 au 16 mai 2003.*
- 28 août 2002** *Publication dans la Gazette du Canada d'un décret selon lequel viennent s'ajouter à la liste des pays où le CCN est habilité à accréditer des organismes d'évaluation de la conformité les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).*
- 9 septembre 2002** *Industrie Canada annonce la nomination au Conseil du CCN de Danielle Laramée et de Daniel Gagnier.*
- 10 septembre 2002** *L'organisme annonce la tenue, du 12 au 14 octobre 2003 à Montréal (Québec), de la 67<sup>e</sup> Réunion générale de la Commission électrotechnique internationale (CEI).*
- 24 septembre 2002** *Il annonce le renouvellement du mandat de Hugh Krentz à la présidence du CCN.*
- 14 octobre 2002** *Il célèbre la Journée mondiale de la normalisation en publiant un numéro de CONSENSUS consacré à l'innovation et à la technologie, présentant des articles sur l'efficacité des normes en action.*
- 22 octobre 2002** *Il annonce le renouvellement du mandat de Hans Konow comme membre du Conseil.*
- 24 octobre 2002** *Il signe l'accord multilatéral (AML) de l'Interamerican Accreditation Cooperation (IAAC).*
- 24 octobre 2002** *Industrie Canada annonce la nomination de Charles Cipolla et de David MacKinnon comme membres du Conseil du CCN.*
- 7 novembre 2002** *Le CCN annonce la signature avec le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRNO) d'un accord visant l'établissement d'une confiance réciproque entre le système réglementaire de la province et le système d'accréditation volontaire de tierce partie du CCN.*
- 10 novembre 2002** *Il accueille à Vancouver, l'Assemblée générale 2002 de l'Asia-Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC).*
- 14 novembre 2002** *Il annonce la nomination d'Elva Nilsen, directrice, Commerce et affaires intergouvernementales, à la vice-présidence de l'International Accreditation Forum (IAF).*
- 19 novembre 2002** *Il annonce le renouvellement du mandat d'Andrei Sulzenko comme membre du Conseil.*
- 21 novembre 2002** *Industrie Canada annonce la nomination de David Fardy comme membre du Conseil du CCN.*
- 27 novembre 2002** *Le CCN accueille la première réunion du Comité pour l'harmonisation du CCN et de l'ANSI-RAB, formé pour améliorer l'Accord de reconnaissance mutuelle (ARM) passé entre le CCN et le Programme d'accréditation national de l'American National Standards Institute (ANSI)-Registrar Accreditation Board (RAB).*
- 16 janvier 2003** *Il accueille à Toronto le Forum du leadership canadien organisé pour renseigner les présidents et les secrétaires des comités du Canada de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI).*
- 28 janvier 2003** *Industrie Canada annonce la nomination de Charles LaFlèche comme membre du Conseil du CCN.*
- 25 mars 2003** *Le CCN annonce le renouvellement du mandat de Suzanne Morin, de James Reichert et de Yuen Pau Woo comme membres du Conseil du CCN.*



## >>> Profil de la société

**S**ociété d'État fédérale, le Conseil canadien des normes (CCN) gère le Système national de normes (SNN) du Canada.

La normalisation consiste en l'élaboration et l'application des normes – des publications qui établissent les pratiques, les exigences techniques et les terminologies adoptées pour les produits, les services et les systèmes. Les normes permettent d'améliorer la qualité, la sécurité et l'efficacité des méthodes et des produits, et constituent un élément essentiel de la technologie, de l'innovation et du commerce.

Le CCN assume diverses fonctions visant à assurer l'efficacité et le fonctionnement coordonné de la normalisation au Canada. Il représente en outre les intérêts du pays pour les questions liées aux normes tant à l'étranger qu'au sein des forums internationaux.

### SA MISSION

Le Conseil canadien des normes est une société d'État fédérale investie, en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, de la mission suivante :

*En vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation, le Conseil a pour mission d'encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, et notamment :*

- a) d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;*
- b) d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;*
- c) de coordonner les efforts des personnes et organismes s'occupant du Système national de normes, et de voir à la bonne marche de leurs activités;*
- d) d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les produits et les services canadiens;*
- e) d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation.*

Paragraphe 4.(1), *Loi sur le Conseil canadien des normes*, S.R.C. 1970, ch. 41 (1<sup>er</sup> suppl.), modifiée en 1996, ch. 24



### SON PARCOURS

En 1964, le gouvernement fédéral procédait à un examen complet des activités de normalisation du Canada. Cette étude a révélé l'existence d'un certain nombre de carences dans la façon dont le pays considérait la normalisation en termes de coordination, de planification à long terme, de soutien apporté par l'industrie et le gouvernement et de participation du Canada aux activités de normalisation internationale. La réaction du gouvernement a été de créer le Conseil canadien des normes en adoptant la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, qui recevait en 1970 la sanction royale.

En 1973, le Conseil canadien des normes (CCN) accréditait quatre organismes d'élaboration de normes, dont trois sont toujours membres actifs du Système national de normes (SNN). C'est en 1980 qu'était accrédité le premier organisme de certification, accréditation suivie un an plus tard de celle des deux premiers laboratoires. En 1993, étaient accrédités les trois premiers organismes registraires de systèmes de management de la qualité. Ce fut le tour, quelques années plus tard, des organismes registraires de systèmes de management environnemental, des fournisseurs de cours de formation des auditeurs, puis des organismes de certification des auditeurs.

Le CCN s'est mis à l'ouvrage en s'efforçant de refléter la meilleure image possible du Canada au sein des organismes de normalisation internationaux tels que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI). Le Canada occupait en 1972 un siège au sein du Conseil de l'ISO, et voyait en 1988 son premier représentant élu à la présidence de l'Organisation.

Nous avons commencé à nous occuper d'information en 1973, année où nous avons publié notre premier livret. Après avoir entrepris en 1976 la vente des normes, l'organisme créait en



1977 ce qui allait devenir le Service d'information et de recherche.

À la suite d'une vaste consultation du public, était entreprise en 1996 une révision majeure de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. L'effectif des membres de l'instance dirigeante de l'organisme voyait son nombre diminuer pour passer de 57 à 15. Le champ d'activités du CCN allait à présent comprendre également l'environnement, les technologies de l'information, les ressources naturelles et les secteurs des services. Les amendements apportés à la Loi nous autorisaient en outre à signer des accords de reconnaissance avec nos homologues étrangers et à conseiller le gouvernement fédéral sur les aspects liés aux normes des accords commerciaux internationaux.

Ces amendements étaient suivis de l'élaboration de la Stratégie canadienne de normalisation. Dévoilée en mars 2000, cette stratégie constitue un outil d'orientation sur la façon de recourir à la normalisation pour améliorer le bien-être social et économique des Canadiens. Ses recommandations continuent à servir de base à nos plans et stratégies.

En août 2002, paraissait dans la *Gazette du Canada* un décret habilitant le CCN à accréditer les organismes d'évaluation de la conformité des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

## SA STRUCTURE

### LE CONSEIL

Les membres du Conseil de l'organisme sont nommés par le gouvernement fédéral et relèvent du Parlement par l'intermédiaire du ministre de l'Industrie. Ce Conseil comprend un maximum de 15 membres : un président, un vice-président, un représentant du gouvernement fédéral, un représentant du Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes, deux représentants du Comité consultatif des provinces et territoires et neuf du secteur privé, parmi lesquels des organismes non gouvernementaux.

### LES COMITÉS CONSULTATIFS

Les Comités consultatifs du Conseil du CCN sont tels qu'ils permettent au Conseil d'avoir accès aussi bien à des conseils qu'à des renseignements et à des points de vue extrêmement divers.

Deux de ces comités, le Comité consultatif des provinces et territoires et le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes, ont été établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, les autres ayant été créés par le Conseil lui-même.

### >>> MEMBRES DU CONSEIL, ANNÉE 2002-2003

Président :

**Hugh Krentz**

Président-directeur général, Institut canadien de la construction en acier; directeur général, Steel Structures Education Foundation

**Charles Cipolla**

Président, Rockwell Automation Canada

**David Fardy**

Directeur général, Protrans Personnel Services Inc.

**Philippe Fontaine**

Consultant dans les domaines de la normalisation et de la certification

**Daniel Gagnier**

Vice-président principal, Affaires générales et externes, Alcan Inc.

**Jacques Girard**

Président, Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes

Directeur de la normalisation et de la certification, Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

**Hans Konow**

Président et chef de la direction, Association canadienne de l'électricité

**Charles LaFlèche**

Président-directeur général, Momentum Healthcare

**Danielle Laramée**

Associée, directrice de la fiscalité pour l'est du Canada, Ernst & Young

**David MacKinnon**

Président-directeur général, Association des hôpitaux de l'Ontario

**Suzanne Morin**

Avocate principale, Loi de nature réglementaire, Bell Canada

**James Reichert**

Président-directeur général, Science Council of British Columbia

**Mark Schnell**

Président, Comité consultatif des provinces et territoires  
Directeur, Promotion commerciale, Saskatchewan Economic Development Corporation

**Andrei Sulzenko**

Sous-ministre adjoint principal, Secteur politique, Industrie Canada

**Yuen Pau Woo**

Vice-président à la recherche et économiste en chef, Fondation Asie Pacifique du Canada



### **Comité consultatif sur l'évaluation de la conformité (CCEC)**

Il fournit au Conseil conseils et soutien dans le cadre des programmes d'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité de l'organisme, notamment pour ce qui a trait aux guides, normes, activités et programmes nationaux et internationaux s'y rapportant. Les membres du CCEC sont issus des organismes de réglementation, du gouvernement fédéral, de l'industrie, des organismes d'évaluation de la conformité et du Comité sur les intérêts des consommateurs et du public. Le Comité consultatif canadien du CASCO, comité de l'ISO sur l'évaluation de la conformité, relève du CCEC.

### **Comité consultatif sur les normes (CCNor)**

Ce comité s'intéresse aux questions liées à l'élaboration des normes nationales, régionales et internationales. Il favorise grandement la participation aux travaux d'élaboration des normes, incite à un recours généralisé au Système national de normes et voit au bon fonctionnement du programme d'accréditation des organismes d'élaboration de normes du CCN. Le CCNor se compose de représentants appartenant à des organismes d'élaboration de normes, des organismes de réglementation, au gouvernement fédéral, à l'industrie, au Comité national du Canada de l'ISO, au Comité national du Canada de la CEI et au Comité sur les intérêts des consommateurs et du public.

### **Comité consultatif sur le commerce (CCCom)**

Ce comité traite des questions liées au commerce interprovincial et international, dont des accords commerciaux tels que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et celui de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les membres du CCCom sont issus des organismes d'évaluation de la conformité, du gouvernement fédéral, de l'industrie et d'autres comités consultatifs du Conseil. Le Comité consultatif canadien du DEVCO, comité de l'ISO sur les questions relatives aux pays en développement, relève du CCCom.

### **Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale (CNC/CEI)**

Le CNC/CEI représente le Canada au sein de la CEI. Il gère les activités des 113 comités canadiens qui participent aux travaux techniques de la CEI. Les travaux de ce comité vont dans le sens des activités nationales à travers les caractéristiques de chacun de ses membres. Les membres du CNC/CEI représentent l'industrie, les organismes d'élaboration de normes, le gouvernement fédéral, les organismes de réglementation de l'électricité, le Comité sur les intérêts des consommateurs et du public et le Comité consultatif des provinces et territoires.

### **Comité national du Canada de l'Organisation internationale de normalisation (CNC/ISO)**

Le CNC/ISO est composé de Canadiens qui participent aux travaux des comités de régie de l'ISO. Il gère les travaux de 315 comités représentant le Canada au sein de comités techniques de l'ISO. Ses membres sont issus de l'industrie, des organismes d'élaboration de normes, du gouvernement fédéral, du Comité sur les intérêts des consommateurs et du public et du Comité consultatif des provinces et territoires.

### **Comité sur les intérêts des consommateurs et du public (CICP)**

Ce comité s'occupe des questions intéressant les consommateurs et de questions sociales, notamment celles liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement. Ses membres représentent les consommateurs, les organismes voués à la protection de l'environnement, les syndicats, le monde de l'enseignement, les organismes de santé et de sécurité du travail, les organismes d'élaboration de normes et le gouvernement fédéral. Le Comité consultatif canadien du COPOLCO, comité de l'ISO sur la politique en matière de consommation, relève du CICP.

### **Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT)**

Ce comité examine les questions de normalisation vues sous l'angle des gouvernements provinciaux et territoriaux. Il favorise la collaboration et la communication entre les provinces, les territoires et le Conseil canadien des normes et incite les gouvernements provinciaux et territoriaux à participer aux travaux du Système national de normes. Le CCPT se compose de représentants nommés par chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux.

### **Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN)**

Ce comité examine les questions de normalisation vues sous l'angle des organismes d'élaboration de normes (OEN) accrédités par le CCN. Il favorise en outre la collaboration et la communication entre les OEN et le CCN. Les membres du CCOEN sont nommés par les organismes d'élaboration de normes accrédités.

## **RÉGIE DE LA SOCIÉTÉ**

L'instance dirigeante du CCN trace l'orientation stratégique de l'organisme en assurant l'exercice du mandat confié au Conseil et en fixant les objectifs touchant à la régie. Ces travaux comprennent l'accréditation des organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité, l'approbation de normes soumises à titre de Normes nationales du Canada (NNC), l'adoption de politiques susceptibles d'appuyer les programmes et services du CCN, et l'approbation des budgets et des états financiers vérifiés. Le Conseil du CCN élabore en étroite collaboration avec le



directeur général et la direction les plans et stratégies appropriés.

Pour améliorer les pratiques de gestion du risque, le CCN a entrepris les différents audits du Système de management de la qualité (SMQ) et les audits internes de chacune des directions, les premiers étant réalisés une fois par année, les seconds une fois tous les trois ans selon un plan triennal présenté par les auditeurs externes du CCN. Ce sont le Comité de régie de la société et le Comité de vérification du CCN qui examinent les résultats.

La composition du Conseil a été radicalement modifiée au cours de l'année financière écoulée, avec l'arrivée de six nouveaux membres et le renouvellement du mandat de certains autres. Cette modification permet de renouveler la vision des choses, de profiter de l'expérience de nouvelles personnes et de nouvelles approches dans la réalisation des travaux du Conseil tout en garantissant la représentation des intérêts en jeu. Les critères de sélection des membres adoptés par le CCN ont joué un rôle important dans la présentation des candidatures recommandées auprès du Bureau du ministre de l'Industrie.

#### **Comité de régie de la société**

Le Comité de régie de la société du Conseil du CCN gère le fonctionnement du Conseil et de ses Comités consultatifs. Ses fonctions et responsabilités consistent en l'examen et l'approbation des responsabilités, des objectifs et du rendement du directeur général, des responsabilités et des objectifs du président, l'examen des lignes directrices régissant les conflits d'intérêts, de la structure et des attributions des Comités consultatifs du CCN, du rendement du Conseil et de ses comités et en celui du processus suivi par le Conseil pour s'acquitter de ses fonctions et responsabilités. Les membres de ce Comité s'assurent en outre que l'organisme demeure informé des questions de régie nouvelles qui doivent être considérées par le Conseil.

En 2002-2003, le Comité de régie de la société a mené à bien les activités suivantes :

- Examiné et recommandé les candidatures présentées pour devenir membre du Conseil et surveillé le nombre de sièges vacants et de mandats à renouveler;
- Modifié la façon d'initier les nouveaux membres (sous forme de séances d'orientation);
- Revu les rôles et responsabilités des membres du Conseil qui participent aux travaux des comités consultatifs du CCN;
- Revu le processus d'appel du CCN et les politiques concernant les programmes d'accréditation;

- Amélioré la communication avec les membres du Comité de vérification en prévoyant la tenue d'une réunion annuelle commune au cours de laquelle seront abordées les questions d'intérêt mutuel et évité les domaines où il pourrait y avoir double emploi;
- Examiné les lignes directrices sur les conflits d'intérêts concernant les procédures de vote;
- Examiné les constatations consignées au terme des audits des Systèmes de management de la qualité (SMQ);
- Examiné la proposition de mise à jour de la Stratégie canadienne de normalisation;
- Examiné les objectifs et le rendement du directeur général.

#### **Comité de vérification**

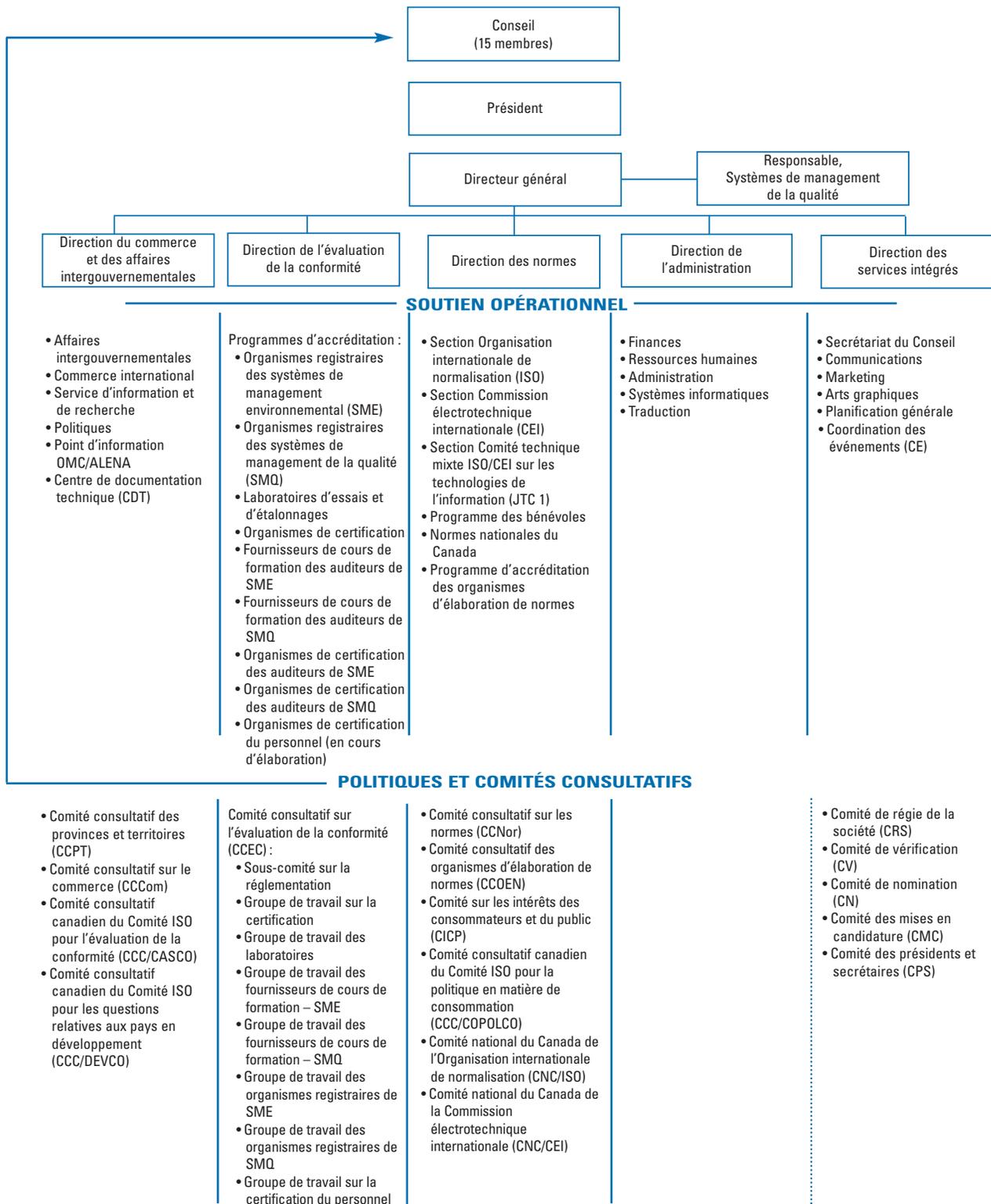
Le Comité de vérification du Conseil supervise la gestion financière de l'organisme. Ses responsabilités comprennent l'examen et la formulation de recommandations sur les composantes financières du Plan d'entreprise (plan opérationnel quinquennal) et du rapport annuel (états financiers vérifiés), du budget annuel des dépenses et des investissements et des états financiers trimestriels. Les membres sont également chargés d'évaluer l'efficacité des contrôles internes et des domaines de risque ou d'exposition éventuelle et de faire des recommandations, d'examiner toute vérification ou tout examen spécial interne, de prodiguer de conseils au Conseil et de se tenir au courant des réponses adoptées par la direction sur le contenu de ces plans et rapports.

En 2002-2003, le Comité de vérification du Conseil a mené à bien les activités suivantes :

- Examiné le budget annuel du CCN, le plan opérationnel quinquennal (composante financière du Plan d'entreprise) et les états financiers vérifiés et recommandé au Conseil de les approuver;
- Examiné les rapports financiers trimestriels et les dépenses de l'organisme;
- Examiné le plan triennal de vérification interne proposé par des vérificateurs indépendants et les résultats subséquents de la première mission de vérification interne;
- Assisté à un exposé sur les politiques et contrôles financiers du CCN;
- Examiné les activités à recouvrement de coûts liées aux programmes d'accréditation du CCN;



## >>> STRUCTURE DU CCN, CONSEIL ET COMITÉS COMPRIS





- Examiné la stratégie du CCN en matière de technologies de l'information;
- Examiné les progrès accomplis et les résultats finaux des Indicateurs critiques de rendement (ICR);
- Examiné les budgets prévus pour l'accueil des réunions internationales.

### COMITÉ DE NOMINATION

Le Comité de nomination du Conseil fixe la date des réunions en fonction du calendrier prévu pour l'examen des mises en candidature et les recommandations de candidats désireux d'appartenir à un comité consultatif du CCN s'occupant de la politique relative aux normes (à l'échelon national et international), du commerce, de l'évaluation de la conformité et de l'intérêt des consommateurs et du public. Il a pour mandat d'assurer une répartition des intérêts qui permette à ces comités de fonctionner de façon à la fois efficace et efficiente. Le Comité se compose de membres du Conseil et d'employés et organisé de façon à ce que les points de vue et intérêts soient équitablement répartis entre les personnes désignées pour siéger.

### LE PERSONNEL

Les stratégies et politiques établies par le Conseil sont mises en œuvre par un effectif de 86 employés, qui travaillent à Ottawa, dans les bureaux de l'organisme.

*Directeur général : Peter Clark*

#### Direction de l'administration

*Trésorier, directeur de l'administration : Rick Parsons*

La Direction de l'administration fournit au CCN des services administratifs et de gestion. Parmi ces fonctions, notons les finances, l'administration, les ressources humaines, les systèmes informatiques et la traduction.

#### Direction de l'évaluation de la conformité

*Directeur : Pat Paladino*

Cette Direction gère les programmes d'accréditation du CCN pour les organismes d'évaluation de la conformité, c'est-à-dire pour les laboratoires d'essais et d'étalonnages, les organismes de certification, les organismes registraires de systèmes de management de la qualité, les organismes registraires de systèmes de management environnemental, les fournisseurs de cours de formation des auditeurs et les organismes de certification des auditeurs.

#### Direction des services intégrés

*Directrice : Sandra Watson*

La Direction des services intégrés procure au Conseil et à ses Comités consultatifs un soutien en matière de secrétariat.

Elle coordonne en outre la planification générale et le processus de rapports, et offre à l'organisme des services de marketing et de communication.

#### Direction du Commerce et des affaires intergouvernementales

*Directrice : Elva Nilsen*

Cette Direction s'occupe de la recherche en matière de normalisation, encourage le recours des gouvernements et des organismes de réglementation aux systèmes de normes et coordonne les activités du CCN visant à soutenir le commerce international. Elle consiste en une unité des politiques, un Service d'information et de recherche, un Centre de documentation technique et en un Point d'information OMC/ALENA.

#### Direction des normes

*Directeur : Kevin McKinley*

Cette Direction gère la participation du Canada aux activités de l'ISO, de la CEI, des organismes régionaux de normalisation et le Programme des bénévoles. Elle approuve les Normes nationales du Canada et gère le programme d'accréditation des organismes canadiens d'élaboration de normes.

### LES ACTIVITÉS

Le Conseil canadien des normes réalise ses travaux dans trois domaines principaux.

#### Élaboration des normes

Le CCN accrédite les organismes qui élaborent les normes au Canada. (L'accréditation est le moyen de vérifier si une organisation possède la compétence nécessaire pour s'acquitter d'une fonction particulière. Les programmes d'accréditation du CCN s'appuient sur des normes et guides reconnus partout dans le monde.)

Les organismes d'élaboration de normes accrédités soumettent leurs normes pour les faire approuver en tant que Normes nationales du Canada. Pour une norme, cette désignation indique qu'elle est officiellement devenue norme canadienne dans un domaine particulier. Cela veut dire également que le processus d'élaboration qui est à l'origine de cette norme répond à certains critères spécifiques. Les Normes nationales du Canada peuvent avoir été élaborées au Canada ou être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été ou non apportées des modifications.

Sur la scène internationale, le CCN coordonne la participation du Canada aux activités de l'ISO et de la CEI, deux des organismes de normalisation volontaire les plus importants du monde, et à celles des organismes de



normalisation régionaux. Il encourage aussi au Canada l'adoption et l'application de normes internationales.

### Évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité est la pratique qui consiste à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Le CCN accrédite les six catégories suivantes d'organismes d'évaluation de la conformité :

- les organismes de certification des produits;
- les laboratoires d'essais et d'étalonnages;
- les organismes registraires de systèmes de management;
- les organismes de certification des personnes;
- les fournisseurs de cours de formation des auditeurs;
- les organismes de certification des auditeurs.

Le CCN est également membre d'un certain nombre d'organisations qui élaborent des ententes visant à assurer l'acceptation internationale des résultats d'évaluation de la conformité.

### Commerce et affaires intergouvernementales

Le CCN informe les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, les organismes industriels et les organismes non gouvernementaux sur les normes et l'évaluation de la conformité liés aux aspects des politiques commerciales et réglementaires. Il a entre autres pour but d'encourager les gouvernements et les industries à recourir davantage au SNN dans les activités réglementaires et la négociation des accords commerciaux.

À travers son site Web, son Service d'information et de recherche et son Centre de documentation technique, il met à la disposition des Canadiens une information, la plus complète et la plus actuelle possible, sur les normes, la réglementation technique et l'évaluation de la conformité au Canada et dans le monde. Le CCN sert en outre de Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA).

### >>> RELATIONS ENTRETENUES AVEC LE RESTE DU MONDE

Le Conseil canadien des normes travaille en étroite collaboration avec ses homologues des Amériques, des pays côtiers du Pacifique et des autres régions du monde. Dans le tableau suivant, vous trouverez le nom des organismes avec lesquels le CCN demeure en relations étroites et celui des organisations dont il est membre :

Scène internationale	Scène régionale
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation internationale de normalisation (ISO)</li> <li>• Commission électrotechnique internationale (CEI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pacific Area Standards Congress (PASC)</li> <li>• Pan American Standards Commission (COPANT)</li> <li>• Asia-Pacific Steering Group (de la CEI)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC)</li> <li>• International Accreditation Forum (IAF)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC)</li> <li>• Interamerican Accreditation Cooperation (IAAC)</li> <li>• Comité nord-américain d'étalonnage (CNAE)</li> <li>• Pacific Accreditation Cooperation (PAC)</li> <li>• European Cooperation for Accreditation (EA)</li> <li>• The Southern African Development Community (SADC)</li> <li>• US National Cooperation for Laboratory Accreditation (NACLA)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation mondiale du commerce (OMC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC)</li> <li>• Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA)</li> </ul>



## >>> Cadre d'exploitation et contexte

**E**n tant qu'organisme chargé de diriger le Système national de normes (SNN), le Conseil canadien des normes (CCN) agit dans un milieu stimulant, qui lui donne l'élan suffisant pour trouver une solution aux nombreuses questions nationales et internationales, à savoir les conditions économiques, des solutions normatives toujours renouvelées dans le domaine de la normalisation, les changements démographiques, les nouvelles technologies de l'information, l'environnement, etc. Il est amené à innover, que ce soit pour améliorer et accélérer la prestation des services, pour trouver d'autres intéressés que pour faire valoir la position du Canada sur la scène mondiale.

### CONSIDÉRATIONS INTERNATIONALES

Une grande partie du mandat du CCN consiste à favoriser le processus d'élaboration des normes internationales, à proposer des solutions à l'échelle mondiale dans le domaine des services d'accréditation et à faciliter la participation du Canada à la normalisation internationale et aux aspects touchant aux échanges. Cette participation exige de l'organisme qu'il s'assure que certains intérêts bien précis du SNN soient effectivement représentés sur la scène internationale.

Les normes internationales reflètent généralement les intérêts des pays qui participent à leur élaboration. Les régions dont les intérêts variés sont fortement représentés, à savoir l'Europe, peuvent influencer efficacement sur le choix des technologies et méthodes proposées dans les textes des normes internationales. S'il veut s'assurer de la constante prise en compte des intérêts du Canada, le CCN doit bien représenter le pays au sein d'un certain nombre d'organismes et de comités internationaux et régionaux et participer aux accords commerciaux tant internationaux que régionaux. Dans ce but, et pour aider les pays en développement, le Canada poursuit les efforts entrepris pour faire en sorte qu'on accorde sur la scène internationale une importance égale aux approches globales applicables.

Pour participer activement au processus de normalisation internationale, il faut disposer à la fois des ressources humaines, dévouées, et financières nécessaires. Si le CCN veut que son accréditation soit reconnue partout dans le monde, il doit s'adapter aux conditions internationales, c'est-à-dire incorporer de nouveaux guides internationaux à ses programmes existants sans pour cela interrompre ces derniers. Il doit offrir toujours le même service d'accréditation professionnel dans les délais exigés à une clientèle dont le territoire géographique prend régulièrement de l'importance, tout en continuant à soutenir les agences internationales; il



doit, en outre, dans le cadre des règlements de l'Organisation mondiale du commerce, appuyer les positions nationales en matière de normalisation qui tiennent compte des besoins d'un nombre croissant d'intéressés.

### RÉGIONALISATION

L'existence de consortiums régionaux ajoute à la complexité du contexte au sein duquel sont menées les activités de normalisation. En créant des alliances régionales, chacun des pays considérés est souvent susceptible d'exercer une plus grande influence sur la scène internationale qu'il ne pourrait le faire à titre individuel et donc de réaliser ses objectifs en matière de commerce. Ce genre d'ententes a parfois tendance à compliquer les procédures imposées aux exportateurs canadiens comme à ceux du monde entier. Le développement de ces accords régionaux représente un autre défi : assurer la compatibilité avec les exigences internationales, tout en laissant place aux différences régionales normales.

Membre de plusieurs organisations régionales, le CCN comprend qu'il est nécessaire que toutes les régions du monde apportent leur contribution et soient mieux représentées. Tout comme un grand nombre de ses partenaires internationaux, il cherche à développer un système d'accréditation mondial et à encourager la participation efficace de ces régions (p. ex. le PASC, la COPANT) aux programmes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CED). Il continue à favoriser le recours à des normes et à des processus d'évaluation de la conformité harmonisés, car il estime que toutes les nations participantes, y compris les alliances commerciales régionales, y tireront des avantages certains qui leur permettront de réaliser leurs objectifs en matière de normalisation.



## SCÈNE NATIONALE – PARTENAIRES ET PARTICIPANTS

La création de partenariats liant le CCN à des personnes comme à des organisations étant une composante importante de ses activités; le Canada a besoin de cerveaux pour faire avancer les travaux de normalisation. De ces partenariats, il attend la découverte de moyens novateurs permettant de trouver des solutions à la fois rapides et rentables.

Chacun des partenaires du CCN joue un rôle essentiel au sein des comités canadiens et internationaux. Un sondage (*Phase 5, Consultation 2001*) réalisé auprès des bénévoles du CCN, a révélé que plus de 75 % des personnes participant aux travaux des comités du CCN sont à ce titre depuis plus de 10 ans au service de l'organisme. Chaque fois qu'un membre quitte un comité, on manque de bénévoles pour le remplacer. Tentant de régler ce problème, les responsables du Programme des bénévoles du CCN se sont fixé comme priorité le recrutement des membres et leur formation.

Il est également indispensable pour le CCN de savoir communiquer et collaborer efficacement avec les partenaires et intéressés du SNN. Les ministères et agences gouvernementaux de tous les niveaux, de même que les associations de l'industrie, les groupes de consommateurs, les ONG et autres organisations s'occupant de politiques, procurent l'information et les conseils indispensables au sujet de nombreuses questions liées à la normalisation. De leur côté, le Service d'information et de recherche, le Point d'information de l'OMC/ALENA et le Centre de documentation technique doivent procurer des produits et services d'information continuant à répondre aux besoins des intéressés que sont les partenaires stratégiques et les clients. Par ailleurs, le dynamisme et le dévouement des membres des Comités consultatifs sont un élément tout aussi important des relations du CCN avec les membres du SNN. Cultiver de telles relations est pour le CCN un défi permanent.

## LE SOCIAL, LA SÉCURITÉ ET LA RÉGLEMENTATION

Dans le discours du Trône prononcé en 2002, le gouvernement fédéral encourageait le recours à la réglementation intelligente, dans le cadre de son programme à long terme d'innovation et de réforme réglementaire; il se proposait ainsi de trouver des solutions de rechange à la réglementation traditionnelle. Grâce aux partenariats établis avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le CCN peut proposer des options valables pour réduire la charge réglementaire qui pèse sur les entreprises comme sur les particuliers.

Le CCN travaille déjà en collaboration étroite avec des organismes de réglementation tels que Santé Canada,

Agriculture et Agroalimentaire Canada et les ministères de l'Environnement et des Richesses naturelles de l'Ontario, etc.

Il collabore avec l'Association canadienne des laboratoires d'analyse environnementale (ACLAE), notamment dans le domaine de l'analyse de l'eau; les deux partenaires cherchent à sensibiliser les Canadiens à l'importance des normes dans la protection de la santé et de la sécurité publiques.

Le vieillissement de la population (tendance démographique), le changement climatique et la responsabilité sociale des entreprises sont autant de questions qui donnent lieu à de nouvelles exigences pour la société et l'industrie canadiennes. Le CCN, agissant par l'intermédiaire du SNN, doit répondre à ces demandes au moyen d'un vaste programme de consultation. Si une telle approche est en soi un défi, celui de la vitesse de livraison, l'ensemble de ces tendances se révéleront pour le SNN des occasions intéressantes dans le cadre de son programme de solutions axé sur les normes.

## CONDITIONS DU MARCHÉ ET STRATÉGIES

Dans ce marché qui varie au rythme des changements technologiques, on exige constamment davantage des services du CCN, par exemple des solutions d'avant-garde dans le domaine de la normalisation susceptibles de convenir aux technologies, nouvelles et modifiées. Il est également difficile de tenir compte dans ces solutions des orientations de ces nouveaux marchés.

Il existe, en réalité, en dehors du Système national de normes (SNN), des groupes professionnels et des consortiums qui élaborent des normes. Pour favoriser le progrès et l'innovation, le CCN doit continuer à encourager les travaux du SNN au sein des industries nouvelles, pour pouvoir recruter de nouveaux membres dans des domaines non traditionnels et être prêt à adapter le système aux besoins de ces nouveaux intéressés.

Comme dans le milieu du travail on a de plus en plus recours aux technologies de l'information, les organismes internationaux d'élaboration de normes ont délaissé le papier comme mode de communication. Pour répondre aux besoins du marché, le CCN et ses partenaires doivent modifier en conséquence pour tous les intéressés leurs processus de récupération, d'entreposage, de distribution, de consultation, de saisie et de transmission de leurs plus de 40 000 documents par année.

La clientèle du Conseil canadien des normes, qui comprend les gouvernements, les petites et moyennes entreprises (PME), les exportateurs et les universitaires, doit recevoir des renseignements actuels et exacts sur lesquels fonder leurs décisions d'affaires, choisir leurs règlements et baser leurs



projets de recherche. C'est pourquoi, les services d'information du CCN doivent continuer à répondre aux exigences changeantes d'une clientèle de base variée.

Les intéressés de l'industrie savent que pour demeurer concurrentiels ils doivent pouvoir s'adapter aux exigences du marché. Ces derniers, qui fournissent au SNN un financement et une expertise technique importants, exigent en retour du CCN qu'il sache s'adapter à leurs exigences.

Il y a une autre raison pour laquelle le CCN doit se montrer adaptable. En effet, ses clients sont au courant de toutes les possibilités existantes en matière de services d'évaluation de la conformité. Les pressions commerciales poussent en outre les

entreprises canadiennes à rationaliser leurs accréditations, c'est-à-dire à en réduire le nombre. Le CCN doit aller au-devant des besoins particuliers du Canada, tout en entretenant des relations internationales solides, susceptibles de servir les intérêts commerciaux du Canada et ceux de ses entreprises.

Compte tenu du besoin actuel d'élaborer de nouveaux programmes au moment opportun et de trouver un moyen de les faire connaître à la clientèle potentielle, le CCN doit prouver aux organismes de réglementation, tant fédéraux que provinciaux et territoriaux, que ses programmes servent bien le public.

## >>> ACCUEIL DES PAYS DU MONDE

### En 2002-2003 :

- Mai 2002 : Assemblée générale de la Commission panaméricaine des normes techniques (COPANT), à Toronto; réunions du comité de direction de l'IAF et de l'ILAC, à Vancouver
- Juin 2002 : Sous-comité technique de l'ISO sur les produits plats laminés en continu (TC 17/SC 12), à Montréal; Comité d'études de la CEI sur les technologies des piles à combustible (CE 105) et Comité technique de l'ISO sur les technologies de l'hydrogène (TC 197), à Montréal
- Septembre 2002 : Comité technique de l'ISO sur la qualité de l'air (TC 146), à Toronto; Sous-comité de la CEI sur les lits d'hôpitaux (SC 62D/JWG 3), à Ottawa; Comité d'études de la CEI sur les matériels et systèmes électriques ferroviaires (CE 9), à Québec
- Novembre 2002 : Assemblée générale de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC), à Vancouver; Comité technique de l'ISO sur les panneaux à base de bois (TC 89), à Ottawa; Comité technique de l'ISO sur les structures en bois (TC 165), à Ottawa; Comité technique de l'ISO sur les plastiques (TC 61), à Québec
- Mars 2003 : Sous-comité technique de l'ISO sur les robots pour environnement de fabrication (TC 184/SC 2), à Toronto

### Projets d'accueil :

- Mai 2003 : Conférence de travail en réseau de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à Ottawa
- Octobre 2003 : Réunion générale de la Commission électrotechnique internationale (CEI), à Montréal
- Mai 2004 : Pacific Area Standards Congress (PASC), à Vancouver
- Mai 2005 : Comité ISO pour la politique en matière de consommation (COPOLCO); lieu à déterminer



## >>> Fonctionnement de la société et rapports par secteur d'activité

Les objectifs opérationnels et les indicateurs de rendement du Conseil canadien des normes (CCN), extraits de son Plan stratégique de 3 à 5 ans, sont présentés chaque année dans le Plan d'entreprise. C'est la Stratégie canadienne de normalisation (SCN), dont la diffusion officielle a eu lieu en mars 2000, qui a servi de base dans la préparation de ces deux documents, et c'est sur elle qu'on s'appuie pour décider de l'orientation actuelle de l'organisme. Le Plan stratégique et les 23 propositions de la SCN ayant été mis en œuvre, le CCN peut au cours de l'année financière (AF) 2003-2004 se livrer entièrement à la révision de ses orientations stratégiques, dans son intérêt comme dans celui du Système national de normes (SNN) qu'il gère.

Le nombre de propositions de mise en œuvre contenues dans la SCN et dans le Plan stratégique 2001-2004 du CCN, allié aux objectifs opérationnels et aux indicateurs de rendement précisés dans le Sommaire du Plan d'entreprise de l'AF 2002-2003, rend un peu difficile la présentation dans le présent rapport de l'ensemble des activités du CCN. Pour rendre plus cohérent le rapport entre le rendement prévu et les résultats obtenus, l'organisme a l'intention de réduire à l'avenir le nombre d'éléments stratégiques énoncés dans son Plan d'entreprise. Nous ne considérons dans ce rapport que certains objectifs, stratégies et indicateurs de rendement majeurs.

### >>> RAPPORT D'ÉTAPE

#### PROPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE CANADIENNE DE NORMALISATION :

1.	Créer et maintenir un cadre de travail pour l'élaboration des positions nationales	●
2.	Établir un mandat plus large pour les comités techniques du CNC/ISO et du CNC/CEI	●
3.	Assumer le leadership de l'élaboration de normes internationales pour le commerce électronique	●
4.	Rallier les pays en développement à l'effort de normalisation international	●
5.	Concevoir, mettre en œuvre et maintenir les procédés servant à décider des priorités en matière de normalisation dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des autres enjeux sociaux	●
6.	Développer et maintenir la capacité de rédaction, d'analyse et de diffusion de la politique afférente aux normes	●
7.	S'assurer que le processus de rédaction des normes appuie les objectifs de la politique sociale	●
8.	Travailler en faveur d'un système global d'accréditation	●
9.	Déterminer et communiquer aux intervenants les objectifs et stratégies sous-jacents aux Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) sur le commerce	●
10.	Examiner le recours à des pratiques équivalentes d'évaluation de la conformité	●
11.	Renforcer l'infrastructure métrologique du Canada	●
12.	Promouvoir l'utilisation du Système national de normes (SNN)	●
13.	Associer les industries naissantes à l'activité de normalisation	●
14.	Examiner et évaluer les normes du système de management	●
15.	Mettre en place une porte d'accès Web pour le SNN	○
16.	Appuyer l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)	●
17.	Faire des normes et de l'évaluation de la conformité des sujets de politique publique	●
18.	Recourir à des systèmes de management de la qualité (SMQ) et de management de l'environnement (SME) pour réaliser les objectifs de la politique publique	●
19.	Informar de la valeur des normes environnementales	●
20.	Recourir à des mécanismes de financement novateurs	●
21.	Mettre en place un programme de bénévoles	●
22.	Susciter une participation sectorielle stratégique	●
23.	Faciliter la contribution des consommateurs à l'ALENA	●

● = fait ● = en cours ○ = sans objet

Source : Rapport d'étape provisoire présenté au Conseil le 31 mars 2002



## >>> Activités de la société

De toutes les propositions de mise en œuvre de la SCN, celle intitulée **Promouvoir l'utilisation du Système national de normes (SNN)** est l'objectif commun qu'on retrouve dans tous les projets du CCN. L'organisme s'efforce sans cesse de trouver une façon novatrice de mieux faire connaître le SNN, au Canada comme partout ailleurs dans le monde, en donnant de ce dernier une image favorable. Il espère, en accueillant des événements régionaux et internationaux importants (page 15), obtenir du Canada qu'il appuie davantage ces organismes tout en s'y faisant mieux représenter. L'idée a déjà germé d'organiser une 2<sup>e</sup> conférence du SNN pour y réunir les intéressés. Ce projet doit être présenté au début de l'AF 2003-2004 à l'instance dirigeante de l'organisme.

L'amélioration continue, tel est l'objectif que s'est donné le CCN pour ses activités opérationnelles et commerciales. Il a, au cours de l'AF 2002-2003, mobilisé toutes les forces de

### Les indicateurs de rendement :

#### >>> SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Le CCN a, au cours de l'année financière 2002-2003, réalisé une fois de plus un sondage auprès d'une partie de la clientèle de base (une année sur deux) pour savoir dans quelle mesure cette clientèle est satisfaite. La satisfaction est mesurée sur une échelle de 0 à 5, la cote 0 correspondant à « non satisfait » et la cote 5 à « très satisfait ».

Unité commerciale ou Programme	Premier sondage	Cote (sur 5)	Dernier sondage	Cote (sur 5)	Différence en %	Prochain sondage	Objectif
Clientèle du Service d'information et de recherche*	Septembre 2000	3,73	Septembre 2002	3,84	+ 3 %	AF 2004-2005	3,84 + 3 %
Clientèle du Point d'information	Septembre 2000	3,80	Septembre 2002	3,92	+ 4 %	AF 2004-2005	3,92 + 2 %
Organismes registraires de systèmes de management	Septembre 2000	2,97	Mars 2003	2,90	- 1 %	AF 2004-2005	2,97 + 5 %
Organismes de certification	Octobre 2000	3,72	Décembre 2002	3,95	+ 6 %	AF 2004-2005	3,95 + 3 %
Visiteurs du site Web	Décembre 2000	3,35	Décembre 2000	3,35	s.o.	AF 2003-2004	3,35 + 5 %
Laboratoires (PALCAN)	Juillet 2001	3,59	Juillet 2001	3,59	s.o.	AF 2003-2004	3,59 + 3 %
Bénévoles qui élaborent des normes	Septembre 2001	3,50	Septembre 2001	3,50	s.o.	AF 2003-2004	3,50 + 4 %

\*comprend une partie de la clientèle du Centre de documentation technique

Source : Rapports des résultats – Phase 5 des sondages sur la satisfaction de la clientèle



son organisation, à qui il a confié l'évaluation, l'amélioration et la rationalisation de ses activités. Les innovations qui en ressortent dans ce domaine se situent au sein de l'infrastructure et s'expriment dans les changements technologiques.

Le nom de l'organisme a même été, en juin 2002, cité en exemple dans une étude de cas portant sur la collaboration électronique, intitulée *Timely Response Spreads Canadian Influence* (parue dans le numéro de juin 2002 de *Transform Magazine*). On y décrivait l'organisme comme étant au sein du gouvernement et des entreprises majeures un exemple de recours efficace aux logiciels de collaboration. Il prévoit, au cours de l'année à venir, de procéder à la mise à niveau de ces outils de collaboration, faisant l'acquisition de programmes visant à faciliter les « réunions électroniques ».

Dans le cadre du Système de management de la qualité (SMQ) de l'organisme, système parvenu à sa deuxième année de mise en œuvre, les services du CCN ont mené neuf audits internes et ses directions s'efforcent toutes de concevoir la documentation et les procédures adaptées aux pratiques en matière de qualité susceptibles d'améliorer le service à la clientèle.

Au cours de l'année écoulée, on a procédé à l'ajustement des principaux indicateurs de rendement (PIR) pour être plus à même de mesurer le rendement et permettre à l'organisme de prendre des décisions éclairées dans ses activités commerciales. Dans un domaine apparenté, le CCN a révisé les processus de planification commerciale de ses directions. Il a une fois de plus encouragé le personnel à concevoir des objectifs de rendement correspondant le plus possible aux

facteurs qu'ils maîtrisent et à se soucier des aspects extérieurs susceptibles d'agir sur leur aptitude à répondre aux attentes.

Les sondages sur la satisfaction de la clientèle réalisés au cours de l'AF 2002-2003 ont été utiles à l'organisme. Le questionnaire y comprenait aussi bien des questions standard adressées à toute la clientèle du CCN que des éléments personnalisés propres à chacun des secteurs d'activité. En s'appuyant sur le modèle conçu en 2000, on a sondé tout au long de l'année financière (voir page 17) la clientèle du Service d'information et de recherche (y compris celle du Centre de documentation technique), du Point d'information, des organismes registraires de systèmes de management et des organismes de certification.

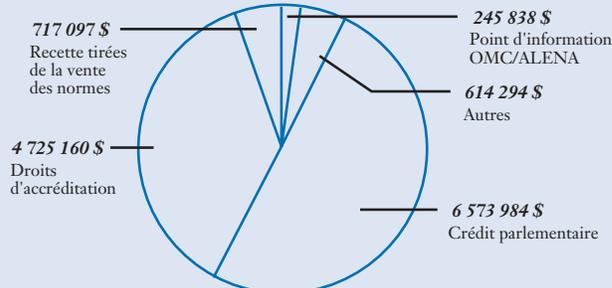
Le CCN a continué à chercher de nouvelles façons de diffuser l'information liée aux normes et à étendre le champ de ses contacts avec les intéressés.

Pour faire connaître la normalisation à l'échelle du Canada et attirer de nouveaux partenaires et participants susceptibles de contribuer aux travaux du SNN, le CCN prépare actuellement une présentation générale sur notre système national, qui sera accompagnée de commentaires. Celle-ci se présentera sous forme de trousse et de quatre modules complémentaires portant sur les intérêts des consommateurs, des organismes de réglementation et des petites et moyennes entreprises (PME).

Le CCN a en outre consigné un grand nombre d'exemples de normes appliquées, qu'il a publié dans son site Web sous le titre « Modèles de réussite », témoignant de l'utilité et

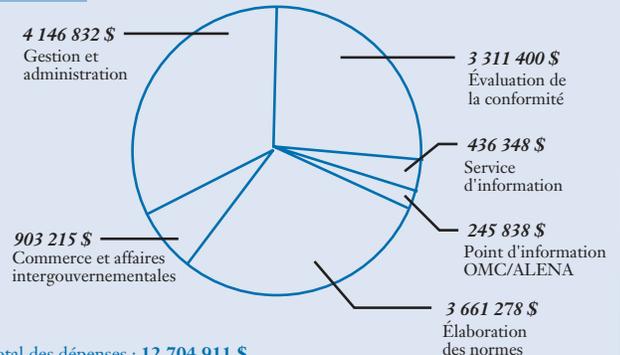
### >>> LES CHIFFRES

#### Recettes



Total des recettes : 12 876 373 \$

#### Dépenses



Total des dépenses : 12 704 911 \$



des avantages des normes et des activités associées, c'est-à-dire du rôle qu'elles jouent au Canada pour assurer la qualité, la performance et de leur importance dans l'innovation technologique (domaine des biens et services).

Les normes se situent au cœur même du Système national de normes. C'est ainsi que le CCN vient de prolonger son contrat de vente des normes, signé avec Information Handling Services (IHS), en vertu duquel ces derniers sont le distributeur canadien exclusif des normes internationales. Le CCN a, de concert avec IHS, l'intention d'envisager au cours de l'AF 2003-2004 la possibilité de rendre plus intéressante la boutique Internet qui dessert le marché intérieur.

La poursuite d'un des objectifs de la SCN ne donnera pas les résultats escomptés. Il s'agit du besoin de concevoir un portail Web pour le Système national de normes. À la suite d'une analyse environnementale, commandée dans le cadre de ce projet, qui a révélé que les intéressés n'étaient pas prêts à donner le feu vert dans ce domaine, le CCN a décidé de reconsidérer cet aspect. Il a, en effet, entrepris à la place de réaménager son site Web, en y insérant des éléments de portail, et compte pouvoir l'ouvrir au public dans le courant de l'AF 2003-2004.

## >>> Les normes

**A**u cours de l'année écoulée, le CCN a eu le plus souvent possible recours à l'innovation, qu'il a encouragée, dans ses activités liées à l'élaboration des normes. Et c'est ainsi qu'il a appuyé les industries et technologies nouvelles, créant des alliances sectorielles stratégiques tout en demeurant actif dans ses activités de normalisation internationale.

Désireux de créer un lien entre les industries nouvelles et les activités de normalisation, le CCN a, au cours de l'année, organisé plusieurs ateliers et fait un certain nombre d'exposés, se créant ainsi de nouveaux contacts dans le secteur de l'industrie. Sa présence à Berlin, en septembre 2002, à un atelier organisé par le Comité européen de normalisation (CEN) intitulé « Legal Compliance and Trust for E-Business » (WS/e-Trust), lui a permis d'exercer une fois de plus son leadership dans le domaine de l'élaboration de normes internationales pour le commerce

### Les indicateurs de rendement :

#### >>> EN MATIÈRE DE NORMES, LE CANADA SE MET À L'HEURE MONDIALE

Proportion de normes ISO/CEI adoptées et adaptées devenues Normes nationales du Canada (NNC) :



Source : l'Organisation internationale de normalisation (ISO), la Commission électrotechnique internationale (CEI) et la liste des normes soumises pour être approuvées en tant que Normes nationales du Canada

électronique. Pour ce qui est de la micro puissance – technologie permettant de produire de l'électricité propre au moyen d'énergies naturelles, à savoir l'énergie solaire, l'énergie éolienne et l'énergie de l'hydrogène –, le CCN, étant favorable à la création de MicroPower Connect (MPC), n'a pas manqué d'encourager les travaux liés à cette technologie novatrice hautement avantageuse. Le but de ce comité technique est de permettre aux petits distributeurs d'électricité de se procurer de l'électricité au rythme de leurs besoins, tout

en étant en mesure de restituer à la centrale la puissance restante. Le CCN a, en outre, présenté le résultat de son examen des Lignes directrices canadiennes d'interconnexion du MPC – lignes directrices sur le branchement aux centrales électriques principales des petits distributeurs privés.

Le CCN s'est, par ailleurs, donné pour objectif à long terme la tâche d'encourager

au sein des secteurs de l'industrie les participants actuels de la normalisation à créer des alliances stratégiques avec des organisations et des personnes susceptibles de participer à leur tour. C'est ainsi qu'au cours de l'année écoulée, l'organisme a décidé de faire partie du Comité consultatif national sur la sécurité publique (CCNSP), forum national de discussion et de coordination des politiques,

« ...Le Canada participe activement aux travaux de tous les organismes de management et, au cours des dernières années, a apporté une contribution importante à bon nombre des principaux projets de la CEI. Il s'est distingué, ces deux dernières années, par ses qualités de leader au sein des groupes de travail sur la pertinence mondiale. »

—Ronnie Amit, secrétaire général de la CEI



d'administration et d'évaluation des systèmes de sécurité publique des organismes de réglementation canadiens de la sécurité, et assisté à la réunion d'octobre 2002 de ce comité.

Le CCN a également envisagé de mettre sur pied un groupe sectoriel stratégique en collaboration avec l'Association canadienne de l'électricité. Les discussions à ce sujet sont en cours.

Quant à la participation du CCN sur la scène régionale et au leadership exercé à ce niveau, notons que

l'organisme a accueilli 78 délégués venus de 20 pays des Amériques pour assister à l'Assemblée générale 2002 de la COPANT. Cette assemblée, tenue à Toronto du 15 au 17 mai, s'est révélée un succès comme en témoigne le formulaire d'évaluation, qui faisait état d'un niveau de satisfaction général de 4,55 sur 5.

Tout au long de l'année écoulée, on s'est consacré à la préparation de la Réunion générale d'octobre 2003 de la Commission électrotechnique internationale (CEI), et l'on a réussi à réaliser les objectifs visés en matière d'organisation et de communication. Le CCN prenait au même moment, au Canada, les mesures nécessaires pour faire élire Tony

Flood à la présidence de la CEI. Rappelons que M. Flood est actuellement président du Comité national du Canada de la CEI et président du Global Relevance Task Force de la Commission.

« ... les membres de l'ISO tiennent le CCN en haute estime...la contribution apportée par le Canada à l'Assemblée générale, au Conseil, au TMB et au COPOLCO est toujours remarquable. Je tiens à ajouter que sa participation aux travaux du CASCO et du DEVCO est également très appréciée. »

—Christian Favre,  
secrétaire général intérimaire de l'ISO

Pour s'assurer que les priorités canadiennes de normalisation seront prises en compte dans les délibérations internationales, le CCN devra trouver une façon de faire participer un plus grand nombre de membres canadiens aux réunions de la CEI et de l'ISO. Au cours de l'année écoulée, 19 Canadiens

siégeaient aux comités de politique et de management de la CEI et de l'ISO, dont 6 en tant que leaders et 140 en tant qu'administrateurs de comités et de groupes de travail. Les Canadiens ont participé en tout aux travaux de 431 programmes (sur un nombre de 917 comités) de l'ISO et de la CEI, ce qui donne un nombre total supérieur à 4 000 participants.

Bien qu'il ne faille pas sous-estimer l'importance de la participation aux réunions internationales, le CCN s'est efforcé de s'intéresser au SNN lui-même, ainsi qu'à ses principaux intervenants.

En reconnaissance de la contribution remarquable de toutes les personnes qui appartiennent aux comités du SNN et font partie de divers organismes internationaux, le CCN a cherché, au cours de l'AF 2002-2003, à appuyer davantage les Comités consultatifs canadiens, les secrétariats internationaux assumés par le Canada et les Canadiens nommés présidents et animateurs sur la scène internationale. En janvier 2003, l'organisme accueillait le Forum du leadership canadien, auquel assistaient 84 leaders des différents comités techniques et consultatifs du SNN. Ce forum a réussi à permettre au CCN de mieux communiquer avec ces bénévoles en améliorant le dialogue. Nous pourrions vérifier l'efficacité de cette démarche au cours de l'évaluation 2003-2004 de la satisfaction de la clientèle.

Respectant le calendrier établi en 2001-2002, le CCN a avancé dans sa révision des documents canadiens de procédures (CAN-P) liés à l'élaboration des normes. Il a entre autres approuvé le CAN-P-1011, intitulé « Guide sur la participation des représentants des intérêts des consommateurs et du public aux activités de normalisation » et fait l'examen approfondi préalable à l'achèvement du CAN-P-2F, intitulé « Exigences et procédures liées à la

## Les indicateurs de rendement :

### >>> RELEVÉ DES VOTES

Le Canada est demeuré en tête de liste pour ce qui est du vote concernant les projets de Normes internationales (DIS) et les projets finaux de Normes internationales (FDIS) ISO/CEI.

99,02%  
(sur 1 117 scrutins  
proposés),  
en 2000

99,89%  
(sur 939 scrutins  
proposés),  
en 2001

99,52%  
(sur 1 035 scrutins  
proposés),  
en 2002

Source : l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et la Commission électrotechnique internationale (CEI)



demande de Norme nationale du Canada, à son élaboration, son approbation, sa présentation et son maintien ».

Le CCN a achevé les audits sur place des quatre organismes d'élaboration de normes (OEN) du Canada, qu'il a réaccrédités pour la première fois.

La réunion annuelle du Comité de gestion de la certification de l'IECEE (CMC-IECEE), tenue les 27 et 28 juin, a permis au Canada de franchir une nouvelle étape dans le domaine de la normalisation. Le Comité a, en effet, sur proposition du Canada, accepté d'approuver que tous les organismes de certification nationaux (OCN) soient représentés au sein de la délégation nationale.

Le CCN a continué à chercher de nouvelles façons de financer les travaux coûteux de normalisation. Le Groupe d'étude sur les modes de financement novateurs possibles pour l'élaboration des normes (GE-MFNPEN) a présenté, en novembre 2002, au Comité consultatif sur les normes (CCNor) un rapport provisoire à cet égard. On prévoit de faire avancer ce projet au cours de l'AF 2003-2004. Dès qu'il sera terminé, les travaux d'élaboration de normes devraient être mieux financés et l'on devrait ainsi pouvoir attirer plus de participants.

## >>> Évaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité a donné lieu à un certain nombre d'activités, notamment l'établissement de partenariats novateurs qui permettent de faciliter l'accès des produits et services canadiens aux marchés étrangers et correspondent à des façons nouvelles et améliorées de travailler au Canada. Le CCN a consacré beaucoup de temps et d'efforts au maintien et à l'amélioration des programmes d'évaluation de la conformité, tout en cherchant à saisir les occasions de créer de nouveaux programmes basés sur des méthodes reconnues sur la scène internationale.

L'élaboration de nouvelles normes internationales (p. ex. ISO/CEI 17024, *Évaluation de la conformité – Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnels*) a amené le CCN à entreprendre, au cours de l'année 2001-2002, des travaux visant à élargir le champ des programmes de certification existants. C'est ainsi qu'à la fin de l'AF 2002-2003, l'organisme mettait la dernière main aux documents concernant un tout nouveau programme, appelé Programme d'accréditation des organismes de certification des personnes. Plusieurs groupes ont déjà manifesté leur intérêt à l'égard de ce dernier, qui devrait être mis en œuvre au début de 2003. Ayant recours à un processus d'évaluation accepté à l'échelle internationale, ce programme, qui contribue à la réalisation de l'un des objectifs de la Stratégie d'innovation, à savoir le

### >>> NOMBRE D'ORGANISMES ACCRÉDITÉS

	Total pour 2001-2002	Nouvelles accréditations	Retraits d'accréditations	Total pour 2002-2003	Accréditation en cours
Laboratoires d'essais et d'étalonnages	328	47	16	363*	86
Organismes de certification	22	2	0	24	4
Organismes registraires de systèmes de management (SME/SMQ)	24	6	0	30	10
Auditeurs	1	0	0	1	0
Programme d'accréditation des organismes de certification des personnes	s.o.	1	0	1	1

Source : Rapports d'étape de la direction de l'Évaluation de la conformité

\* Ce total inclut quatre (4) installations qui sont à la fois des laboratoires accrédités et reconnues pour leur respect de la BPL.



## >>> ACCORDS NATIONAUX SUR L'ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Au cours de l'année 2002-2003, le CCN ne s'est pas contenté de signer des accords internationaux, il a mis tout en œuvre pour établir des ententes de partenariat avec certains ministères et organismes gouvernementaux du Canada.

En voici la liste :

le 10 mai 200, Protocole d'entente entre la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et le CCN au sujet de l'accréditation des laboratoires judiciaires de la GRC

le 7 novembre 2002, Protocole d'entente entre le CCN et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario concernant l'enregistrement dans le domaine de l'aménagement forestier durable

le 18 décembre 2002, Accord de coopération entre le CCN et les Laboratoires des mines et des sciences minérales, Ressources naturelles Canada (CANMET-LMSM) concernant les systèmes d'essais d'aptitude

le 9 mars 2003, Accord de coopération entre le Service de laboratoire canadien (SLC) et le CCN portant sur les programmes d'essais d'aptitude offerts par le SLC et les services d'évaluation des laboratoires des produits laitiers

On a également entrepris de négocier une entente avec le gouvernement du Québec au sujet de l'accréditation des organismes de certification des produits alimentaires biologiques.

développement d'une main-d'œuvre de valeur des plus compétente au monde, devrait permettre de développer la confiance dans les organismes de certification et les personnes qu'ils certifient.

C'est surtout en réponse à la demande d'organismes canadiens de réglementation de l'électricité, que le CCN a entrepris de mettre sur pied un programme d'accréditation des organismes d'inspection. Il accréditera dans le cadre de ce programme les organismes qui auront prouvé leur capacité à évaluer l'intégrité et la fiabilité de divers services d'inspection se rapportant, par

exemple, à l'installation d'équipement électrique spécialisé, aux systèmes de conduites de gaz et aux services d'inspection à domicile. Les organismes de réglementation et les clients éventuels examinent actuellement les documents liés à ce programme, qui leur ont été soumis à titre d'information. Les évaluations d'accréditation devraient débiter au cours de l'année financière à venir.

L'un des principaux objectifs du CCN a été de travailler dans le sens de l'établissement d'un système mondial d'accréditation, selon lequel l'accréditation accordée dans un pays est reconnue et acceptée dans d'autres. Ces efforts devraient aboutir, en bout de ligne, à la création d'un contexte mondial au sein duquel le respect des normes internationales est encouragé et les échanges commerciaux facilités. Les accréditations accordées par les organismes régionaux d'accréditation seraient alors mieux acceptées dans le monde, ce qui se traduirait pour les clients par la réduction du nombre d'accréditations requises et la réalisation d'économies.

La conclusion d'accords de reconnaissance entre le CCN, agissant au nom du Canada, et des organismes d'accréditation étrangers est l'une des pierres angulaires du système mondial d'accréditation. Ces accords sont connus sous le nom d'Accords multilatéraux (AML), d'Accords de reconnaissance mutuelle (ARM) et de Protocoles d'entente (PE). Avant l'AF 2002-2003, le Canada était déjà signataire de 23 ARM et AML. En octobre 2002, le CCN signait l'AML de l'Interamerican Accreditation Cooperation (IAAC), grâce auquel deux de ses programmes d'évaluation de la conformité (le Programme d'accréditation des laboratoires du Canada (PALCAN) et le Programme d'accréditation des SMQ) sont à présent reconnus dans toutes les Amériques.

### Les indicateurs de rendement :

#### >>> RECOUVREMENT DES COÛTS

Les recettes tirées des droits d'accréditation servent à régler les coûts d'administration associés aux programmes. Voici, par programme et en pourcentage, à combien est évalué le recouvrement des coûts

Programme des  
Organismes  
de certification :  
91 %

Programme des  
Systèmes de  
management :  
104 %

Programme  
PALCAN :  
100 %

Source : Revenus et dépenses du CCN en matière d'accréditation – Division des finances



Par ailleurs, l'organisme a présenté en septembre 2002 au Comité de gestion de l'America's Aerospace Quality Group (AAQG) des procédures de management de la qualité conçues pour l'industrie de l'aérospatiale. L'AAQG a reconnu le CCN comme organisme d'accréditation dans ce nouveau secteur, permettant ainsi aux organismes registraires accrédités du CCN d'offrir leurs services à l'industrie de l'aérospatiale d'Amérique du Nord, d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud.

Dans le domaine du changement climatique, le groupe de travail sur l'accréditation des mécanismes de développement propre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a décidé d'utiliser les ressources déjà établies par les organisations internationales compétentes comme l'International Accreditation Forum (IAF) et l'International Laboratory Accreditation Cooperation (ILAC). On a invité les membres de l'IAF, CCN compris, à demander aux évaluateurs de systèmes de management environnemental (SME) qualifiés d'évaluer les groupes opérationnels candidats. Un évaluateur canadien a été approuvé par l'ONU pour mener dans le cadre de cette importante initiative des évaluations liées au changement climatique.

En 2002, le CCN a demandé à ce que son mandat soit élargi pour pouvoir offrir des services d'accréditation aux organismes d'évaluation de la conformité de tous les pays membres de l'OMC. Cette extension lui a été accordée au moyen d'un décret en conseil (SI/2002-121) modifiant la *Loi sur le Conseil canadien des normes*, publié dans la Gazette du Canada (Partie II, vol. 136, no 8, page 138). En décembre 2002, le CCN réalisait en Afrique, plus précisément au Maroc, la première évaluation du siège social d'un organisme registraire de systèmes de management de la qualité (SMQ). À la fin de l'AF 2002-2003, la demande d'accréditation de cet organisme marocain (SNIMA) en était à la dernière étape du processus d'approbation.

Au cours de l'année écoulée, le CCN a participé à diverses réunions régionales et internationales. Il a assisté, entre autres, en juillet 2002 à l'Assemblée annuelle de la Pacific Accreditation Cooperation (PAC), au cours de laquelle Elva Nilsen, directrice du Commerce et des affaires intergouvernementales du CCN, a vu renouveler son mandat de vice-présidente. Madame Nilsen accédait, en outre, à la 16<sup>e</sup> Assemblée annuelle de l'International Accreditation Forum (IAF), tenue en septembre de la même année, à la vice-présidente du Forum.

Le CCN a accueilli, en novembre 2002, à Vancouver, l'Assemblée annuelle de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation (APLAC), qui a attiré 92 délégués et représentants de diverses économies.

## >>> Commerce et affaires intergouvernementales

Le programme d'innovation du Canada s'est révélé particulièrement adéquat dans le domaine des politiques et de l'information. Dans le cadre des initiatives menées pour aider le Canada à formuler et à faire avancer ses positions en matière de normalisation, ainsi que pour assurer dans ce domaine la prestation efficace de produits et de services d'information de qualité, le CCN a réalisé, au cours de l'année 2002-2003, plusieurs projets importants.

À la suite du lancement, en mai 2002, de la Stratégie d'innovation du gouvernement fédéral, le CCN a préparé un mémoire dans lequel il livrait ses commentaires au sujet de l'impact de la normalisation sur l'innovation et du rôle de cette dernière dans la mise en œuvre de la Stratégie. Faisant partie du Portefeuille d'Industrie Canada, le CCN a suivi de près les développements dans les sommets régionaux, et son directeur général, Peter Clark, a participé au Sommet national, qui s'est tenu en novembre 2002.

Le CCN participe, en outre, aux activités liées au changement climatique menées par le gouvernement du Canada, suivant la ratification récente du protocole de Kyoto. Il ne se contente pas, par le biais du bureau du Portefeuille d'Industrie Canada, de collaborer avec le Centre de vérification des gaz à effet de serre d'Environnement Canada (*voir Plan du Canada sur les changements climatiques*, p. 53), mais cherche également à trouver un moyen de recourir à la normalisation volontaire

### Les indicateurs de rendement :

#### >>> LE NOMBRE D'ABONNÉS D'EXPORT ALERTE! VA CROISSANT

*Export Alerte!*, le service personnalisé qui avertit les exportateurs canadiens des changements proposés aux règlements liés à certains produits, connaît une croissance qui dépasse les prévisions.



Source : Base de données du site Web du CCN se rapportant aux abonnés d'ExportAlerte!



pour aider le Canada à respecter ses engagements en matière de changement climatique. À mesure que seront précisés les plans de mise en œuvre et les prochaines étapes, le CCN continuera à faire valoir les possibilités de collaboration novatrices offertes par la normalisation (aux échelles provinciale, fédérale et internationale) et les avantages liés au recours à des mécanismes de normalisation volontaire dans les initiatives actuelles et futures associées aux changements climatiques.

Tout au long de l'année, le CCN a œuvré pour faire avancer les positions du Canada. Comme il est indiqué dans le présent rapport, il a signé des accords le liant à divers organismes internationaux et continué à participer à certains forums internationaux. Son instance dirigeante a approuvé en décembre 2002 un document stratégique solide portant sur la préparation des positions nationales.

Le CCN s'est également intéressé à de nouvelles pratiques d'évaluation de la conformité. Il a soumis, en décembre 2002, à son instance dirigeante un document de travail traitant d'une pratique d'évaluation de la conformité, appelée Déclaration de conformité du fournisseur (DCF). Le document présentait la question du point de vue d'un certain nombre d'intéressés importants du CCN, ce dernier compris.

Tout au long de l'année, le CCN a publié de nombreux documents stratégiques et feuillets d'information, parmi lesquels un document portant sur l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), un deuxième sur le Sous-comité de l'APEC sur les normes et l'évaluation de la conformité, un troisième intitulé « Normalisation et facilitation des échanges : Engager les pays en développement dans le processus de normalisation », et un autre encore sur les

Accords multilatéraux (AM) et les Accords de reconnaissance mutuelle (ARM).

En mars 2003, l'APEC a déclaré que le Canada était l'une des économies du monde les plus axées sur le commerce. Dans son rapport, l'APEC a souligné les progrès remarquables réalisés par le Canada pour réaliser ses buts dans le domaine du libre-échange et l'a félicité pour son système de normes à la fois ouvert et transparent, en particulier en ce qui a trait aux initiatives visant à favoriser la transparence du système de normalisation et de réglementation accessible dans le site Web du CCN. L'Organisation a également félicité le Canada pour l'adoption et l'adaptation de normes internationales comme normes nationales.

Au terme de son 7<sup>e</sup> examen des politiques commerciales du Canada, réalisé en mars 2003, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est venue corroborer ces constatations. Cette dernière a, en effet, décrit le système canadien du commerce et des investissements comme étant l'un des plus libéraux et des plus transparents du monde, ajoutant que cela jouait un rôle dans la capacité du pays à réduire sa dette, à augmenter son taux d'emploi et ses recettes après impôt, et à améliorer son niveau de vie.

Sur la scène internationale, le CCN s'est attaché à faire participer les pays en développement aux activités de normalisation. Au cours d'un atelier de l'ISO, « Participation des pays en développement à la normalisation internationale », qui s'est tenu à Stockholm en septembre 2002, on a jugé qu'il était nécessaire d'élaborer un plan d'action. En novembre 2002, le CCN a assisté à la réunion préliminaire du Groupe de travail du Conseil de l'ISO sur les pays en développement (DCTF). C'est dans le sens de ces discussions que le CCN

## >>> PRODUITS D'INFORMATION ÉLECTRONIQUES

En 2002-2003, le CCN a ouvert au public l'accès aux outils électroniques suivants :

**RéguVision** : base de données des normes citées dans les lois et règlements fédéraux

**AlertoNorm!** : service d'avis électroniques avertissant des modifications apportées aux normes canadiennes et internationales

**Législation canadienne sur la sécurité des produits de consommation** : Guide d'introduction





s'est efforcé d'insister davantage sur l'aide au développement dans le domaine de la normalisation auprès d'organisations internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l'Organisation des États américains (OEA), ainsi qu'auprès des principaux intervenants nationaux, à savoir l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

Dans le but d'accroître la visibilité du Point d'information de l'OMC/OTC/SPS, de faire mieux connaître ce dernier et de faciliter l'accès de son service, le CCN travaille en collaboration avec le MAECI à la préparation d'une brochure trilingue sur le Point d'information de l'ALENA.

*Export Alerte!* a continué d'attirer des abonnés. Ce service d'avis électroniques aide les utilisateurs à se tenir au courant des modifications apportées aux règlements du Canada et d'autres pays. Il donne accès à la version intégrale des projets de règlements et permet à ses abonnés de faire des observations sur les changements proposés. Ce service, une exigence de l'OMC, sert de modèle à d'autres pays.

Il a déjà suscité de l'intérêt chez les pays membres de l'OMC, qui le considèrent comme le modèle lui permettant de faire connaître à la clientèle les modifications proposées aux règlements d'autres pays du monde. Plusieurs d'entre eux ont même exprimé le désir de voir créer un service semblable chez eux. Des discussions sur l'hébergement d'un service *Export Alerte!* sont en cours avec l'Autriche, la Malaisie et l'Afrique du Sud.

Au cours de l'AF 2003-2004, l'organisme fera la promotion de la version espagnole d'*Export Alerte!*, auprès des responsables des Points d'information des pays hispanophones qui ont manifesté leur intérêt à cet égard.

Le Service d'information et de recherche du CCN a publié un guide d'introduction à la législation fédérale et provinciale sur la sécurité des produits, intitulé *Législation canadienne sur la sécurité des produits de consommation* : Guide d'introduction et ajouté à sa famille de produits électroniques deux nouveaux services, appelés *AlertoNorm!* et *RéguVision*.

*AlertoNorm!* avertit les utilisateurs par courrier électronique chaque fois que sont modifiées ou retirées les normes qui les intéressent, ou qu'une version plus récente en est publiée. Les utilisateurs peuvent suivre l'évolution des normes par sujet et être informés de toutes les activités menées dans un domaine particulier. Les avis contiennent des renseignements bibliographiques sur la norme en question, ainsi qu'un lien menant à un formulaire de commande à remplir en ligne pour se procurer la version intégrale du document désiré.



Le service *RéguVision*, accessible depuis peu, est un guichet d'information unique conçu pour ceux et celles qui s'intéressent aux normes techniques citées dans la législation fédérale. Pour un texte de loi fédéral particulier, la base de données indique la référence à la norme qui y est citée et contient des renseignements sur cette norme, s'il existe par exemple une version plus à jour que celle citée dans la loi ou le règlement. Elle comprend également un lien menant à des données bibliographiques sur la norme, par exemple le nom de l'organisme d'élaboration de normes (OEN) qui l'a élaborée, et des liens donnant accès à la version intégrale du texte de loi.

Dans un rapport publié en octobre 2002, l'OCDE louait et encourageait le Canada pour ses pratiques de réglementation et de réformes. À la page 62 du rapport de référence intitulé « La capacité du gouvernement à produire des réglementations de grande qualité », la base de données *RéguVision* y est décrite comme étant un point de départ prometteur, puisqu'elle offre plus de transparence et réduit le risque de répétition et le nombre d'incohérences.

Le Centre de documentation technique (CDT) du CCN abrite les collections de normes les plus complètes et les plus récentes du Canada, des bases de données bibliographiques sur les normes et d'autres publications liées aux normes. Dans le cadre d'un sondage réalisé au cours de l'AF 2002-2003 sur la satisfaction de la clientèle (page 17), 88 % des répondants ont dit trouver intéressante l'idée d'une bibliothèque en ligne sur les normes, 49 % se disant prêts à utiliser une telle bibliothèque moyennant des frais minimes. Compte tenu de ces commentaires, le CCN poursuivra les efforts entrepris en vue de l'établissement d'une bibliothèque virtuelle de documents de référence. Jusqu'ici, il a converti en format électronique 95 % de ses collections de normes, le reste devant l'être dès la fin de l'année 2003-2004.



# >>> Rapport de gestion

## FONCTIONNEMENT

Le CCN opère au sein d'une communauté complexe de normalisation, où il entretient des relations nationales (Système national de normes), internationales et régionales. Il a établi des liens avec l'industrie, les gouvernements, les consommateurs et les ONG. C'est grâce à ces relations que peuvent exister le CCN et le Système national de normes (SNN). L'organisme doit, en effet, compter sur ses partenaires et ses bénévoles pour réaliser ses objectifs de normalisation et être à même de représenter le Canada sur les scènes nationale et internationale dans ce domaine.

Au cours de l'année à venir, le CCN :

- se fera encore plus présent sur la scène internationale, en insistant sur la participation (accueil de plusieurs événements internationaux importants) aux nombreux forums régionaux et internationaux de normalisation auxquels il appartient;
- se préparera à accueillir la Conférence 2004 du SNN et poursuivra la mise en œuvre du Programme des bénévoles

(recrutement et formation) pour pouvoir attirer des personnes et des organisations prêtes à participer aux activités du SNN ou à devenir partenaires du Système;

- se consacrera au renouvellement de la Stratégie canadienne de normalisation (SCN, dévoilée en mars 2000) et incitera les intéressés à profiter de leur enthousiasme pour poursuivre l'œuvre entreprise;
- continuera à mettre en œuvre le Programme des bénévoles, surtout ce qui a trait au recrutement et à la formation des nombreux bénévoles du CCN, pour procurer à ces derniers les outils dont ils ont besoin pour faire du Canada, aux yeux du monde, un véritable modèle en matière de normalisation.

Le CCN et le SNN se sont attachés, ces dernières années, à se donner les outils nécessaires et à établir leurs relations. Il est temps à présent pour eux d'une part de se servir de ces outils, d'autre part d'approfondir les relations établies avec les intéressés.

Le tableau ci-dessous présente un certain nombre de facteurs importants susceptibles d'avoir au cours de l'année à venir (2003-2004) une incidence sur les programmes et services du CCN.

Possibilités	Enjeux
<b>Facteur : Stratégie canadienne de normalisation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La SCN a été bien accueillie par les intéressés du SNN, qui demandent à présent que l'on adopte une approche nationale permanente pour l'après mise en œuvre totale de la Stratégie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer les mécanismes permettant de soutenir efficacement l'approche nationale tout en tenant compte de l'évolution des conditions commerciales et des besoins des intéressés.</li> </ul>
<b>Facteur : Réduction possible du nombre de certificats d'accréditation et des recettes associées</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CCN figure parmi le petit nombre d'organismes d'accréditation du monde dits « tout en un », en ce sens qu'il offre des services tant aux laboratoires, aux organismes de certification de produits et aux organismes registraires qu'à d'autres organismes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il existe un grand nombre d'organismes d'accréditation dans le monde, dont certains opèrent à l'échelle internationale.</li> <li>• Reconnaître les besoins et les attentes des clients pour y répondre; continuer à prouver que l'accréditation du CCN représente pour ces derniers une valeur ajoutée.</li> <li>• Élaborer des stratégies conçues pour compenser la perte de revenus et éviter de faire porter de plus lourdes charges aux clients qui décident de conserver leur accréditation.</li> <li>• La nécessité de voir en décembre 2003 tous les organismes enregistrés selon l'ancienne famille de normes réenregistrés selon la norme ISO 9001:2000, ce qui entraînera une diminution du nombre de certificats délivrés par les clients du CCN, et par la suite, une baisse des revenus tirés de la certification.</li> </ul>
<b>Facteur : Partenariats</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• On fait de plus en plus appel à des partenariats pour la prestation de programmes et de services ainsi que pour favoriser le recours aux programmes et services offerts par le CCN et ses partenaires en collaboration.</li> <li>• L'Évaluation de la conformité tire parti des avantages que représentent les partenariats dans la prestation des programmes d'accréditation et de la demande croissante de services d'accréditation.</li> <li>• Le modèle canadien de diffusion d'avis de modification des règlements canadiens et étrangers a beaucoup impressionné les autres pays. Certains se sont dits intéressés à devenir partenaires du CCN en créant un service équivalent chez eux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec des accords de partenariat plus officiels, on s'assurerait que le CCN et ses partenaires répondent bien aux attentes et aux besoins que suppose leur collaboration, nouvelle comme actuelle.</li> <li>• Revoir et respecter les exigences de la norme ISO 17011 (qui remplacera les Guides ISO/CEI 58 et 61), qui régit les partenariats d'accréditation du CCN.</li> <li>• Certains pays, en particulier les pays en développement, ne peuvent pas financer seuls ce genre de partenariats. Les organismes subventionnaires doivent apporter une aide plus importante dans le cadre de ces partenariats de partage de technologies.</li> <li>• Il ne faut pas avoir de cesse de faire connaître les capacités du CCN dans ce domaine ni de s'efforcer de faire bien comprendre aux clients les résultats de ses travaux.</li> </ul>



Possibilités	Enjeux
<b>Facteur : Bon rapport qualité-prix exigé dans le cadre des programmes de recouvrement des coûts</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler en collaboration avec les autres organismes d'accréditation pourrait bien permettre de réaliser une économie globale dont bénéficieraient les clients.</li> <li>• Exercer un rôle de leader dans la mise en œuvre des Accords de reconnaissance mutuelle et des Accords multilatéraux, en profitant de l'expérience acquise dans la signature d'ententes.</li> <li>• En donnant aux clients de l'accréditation la possibilité, en les consultant, de contribuer à la prise de décisions liée à l'établissement des droits, le CCN pourra demeurer transparent et acquérir respect et confiance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La reconnaissance des accréditations se faisant de plus en plus internationale, le CCN risque de voir les organismes canadiens d'évaluation de la conformité se tourner vers l'étranger pour obtenir leur accréditation, à moins qu'il ne continue à prouver aux clients qu'il est capable de leur fournir une valeur ajoutée plus intéressante.</li> <li>• Évaluer selon les Guides ISO/CEI 58 et 61 les services offerts par le CCN et que celui-ci a l'intention d'offrir en tant qu'organisme d'accréditation de tierce partie, pour savoir dans quelle mesure l'organisme est susceptible de se trouver en situation de conflit d'intérêts.</li> </ul>
<b>Facteur : La normalisation comme solution de rechange à la réglementation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les gouvernements envisagent des solutions de rechange aux règlements, qui soient valables et jouent en même temps le rôle de protection de la sécurité publique. Le SNN possède tout ce qu'il faut pour offrir ces solutions.</li> <li>• On assiste à un accroissement de la demande de services d'accréditation : cela est dû au fait que dans la nouvelle législation, les organismes de réglementation font référence aux normes et aux programmes d'accréditation du CCN.</li> <li>• Le recours croissant aux normes volontaires comme solution de rechange aux règlements techniques a des chances d'entraîner l'augmentation de la fréquence du recours aux nouveaux services d'information (RéguVision).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter les gouvernements à s'engager dans les activités de normalisation.</li> <li>• Le public croit à tort que les normes sont obligatoires et que c'est le gouvernement qui en assure toujours le contrôle de la conformité.</li> <li>• Mettre en œuvre de nouveaux programmes sans disposer de ressources supplémentaires suffisantes pour les réaliser et décider du choix d'un financement novateur au sein d'ententes de partenariat.</li> <li>• Chiffrer à l'intention des organismes de réglementation les économies réalisées par le biais de la normalisation.</li> </ul>
<b>Facteur : Faciliter le commerce et favoriser l'accès au marché</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La participation à des forums régionaux et internationaux sur la normalisation et la signature d'ententes et d'accords ont pour effet de réduire les obstacles au commerce et de faire de la normalisation une priorité aux yeux des exportateurs.</li> <li>• On cite souvent le SNN du Canada comme modèle à suivre, ce Système jouissant d'une excellente réputation dans le monde. C'est pourquoi, il arrive souvent que certains pays demandent au CCN de les aider à élaborer ce genre de structure et de programme.</li> <li>• Les clients de l'accréditation reçoivent le maximum en échange de leur investissement, et ce, dans le fait même que leur accréditation est ainsi reconnue partout dans le monde.</li> <li>• Susciter au sein des PME du Canada un plus grand intérêt vis-à-vis des exigences techniques imposées sur les marchés d'exportation.</li> <li>• Coordonner les efforts des organismes gouvernementaux canadiens dans le sens du respect de toutes les clauses des accords de l'OMC sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (MSP) et sur les obstacles techniques au commerce (OTC).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses des Finances et des Ressources humaines associées à l'établissement de relations et à la représentation du Canada.</li> <li>• Faire connaître à nos clients les aspects de cette participation représentant pour eux une valeur ajoutée.</li> <li>• Le besoin pour le CCN de continuer à satisfaire aux critères internationaux (p. ex. de l'APLAC, l'IAF, la PAC et l'IAAC) pour conserver son statut de membre faisant partie d'ARM, de PE et d'AML. Il lui faut trouver les ressources nécessaires pour répondre à de nouvelles exigences telles que la tenue d'audits témoins. Le personnel devra également participer à la mise en œuvre et au respect des ententes (p. ex. comités techniques et de gestion, évaluations par les pairs, établissement de politiques).</li> <li>• Faire connaître les compétences du CCN dans le domaine du commerce lié à l'assistance technique (p. ex. l'établissement d'un Point d'information national, de systèmes d'évaluation de la conformité, etc.).</li> </ul>
<b>Facteur : Initiatives en matière de politique sociale</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 15 000 personnes participent à titre bénévole aux travaux du SNN, dont un grand nombre au sein de comités qui s'occupent de normes importantes ayant pour effet d'améliorer la qualité de vie des Canadiens.</li> <li>• Le Canada est dans le monde un modèle en matière de normalisation. À travers les travaux qu'il réalise sur la scène internationale (p. ex. dans sa participation aux travaux du DEVCO), il aide les pays en développement à normaliser le domaine des politiques sociales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien financier insuffisant pour entreprendre des projets associés aux politiques sociales</li> <li>• Inciter les organismes subventionnaires à participer à des programmes d'assistance aux pays en développement et obtenir de leur part l'assurance de leur soutien pour faire fonctionner les programmes en question.</li> </ul>
<b>• Facteur : Appuyer les priorités du gouvernement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• C'est dans le cadre des activités liées à la Stratégie d'innovation menées par Industrie Canada que sont présentés des exemples de normalisation novatrice.</li> <li>• La réalisation de projets et activités liés aux gaz à effets de serre et au changement climatique donne la possibilité de recourir à des solutions de normalisation.</li> <li>• La salubrité des aliments est une préoccupation de premier plan pour le public comme pour les gouvernements.</li> <li>• La question de la salubrité de l'eau potable est l'une des premières priorités du gouvernement de l'Ontario, et devient à présent celle d'autres provinces.</li> <li>• Faire connaître la normalisation comme solution de rechange à la réglementation, c'est appuyer le gouvernement, qui accorde la priorité à la réglementation intelligente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fait d'appuyer les priorités du gouvernement comme celles du domaine de la normalisation contribue à accroître la demande de ressources déjà utilisées à outrance (p. ex. le temps de travail du personnel).</li> <li>• Mieux faire comprendre au gouvernement ce que sont les initiatives en matière de normes et d'évaluation de la conformité.</li> </ul>



## FINANCE :

Le total des **recettes** autres que le crédit parlementaire, qui s'élève à 6,3 millions de dollars, est supérieur de 16 % à celui de 5,4 millions de dollars enregistré pour l'AF 2001-2002. Toutes les catégories de recettes se sont considérablement accrues, si ce n'est que l'on constate une légère baisse des activités du Point d'information de l'OMC/ALENA. La hausse des Redevances provenant de la vente des normes est attribuable à l'augmentation des ventes directes de normes électroniques par l'ISO et la CEI, en particulier par le biais de leurs boutiques Web respectives, ainsi qu'aux ententes de licence collectives. La hausse constatée dans Autres est attribuable au montant du parrainage de la Réunion générale de la CEI, aux droits d'inscription à la Conférence de l'APLAC, aux activités d'audit des Organismes d'élaboration de normes et aux activités d'hébergement dans le Web de forums

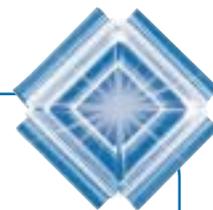
électroniques. Il faut noter une hausse dans le domaine de l'Évaluation de la conformité – Droits d'accréditation, principalement attribuable à la croissance de la clientèle de base et de l'activité de la clientèle en général, de même qu'à la révision des barèmes de droits.

Les redevances provenant de la vente des normes, qui se montent à 717 000 \$, ont subi une hausse de 9 % par rapport à celles, de 656 000 \$, de l'année précédente. Les redevances versées par notre distributeur canadien exclusif, IHS Inc., ont légèrement baissé en raison de la préférence des clients pour les normes en format électronique plutôt qu'en format papier. L'ISO et la CEI ont, d'autre part, bien installé chacune de leur côté, leurs boutiques Web où les Internautes peuvent, sans attendre, télécharger les normes électroniques de leur choix. On continue également, au moyen d'ententes de licence, à rendre plus en plus

### >>> APERÇU FINANCIER, 1998 – 2004

	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004 (Budget)
<b>Recettes</b>						
Droits d'accréditation	2 337 497 \$	2 751 778 \$	3 164 349 \$	4 025 468 \$	4 725 160 \$	4 816 900 \$
Recettes tirées de la vente des normes <sup>1</sup>	533 060	530 107	556 012	656 034	717 097	560 000
Point d'information OMC/ALENA	296 864	304 027	309 050	299 824	245 838	251 800
Financement du Programme des initiatives en matière de normes	635 902	1 234 714	0	0	0	0
Crédits parlementaires	4 938 161	5 132 924	4 925 095	6 523 024	6 321 745	7 591 800
Autres	276 392	534 623	554 590	650 164	866 533	662 800
	<b>9 017 876 \$</b>	<b>10 488 173 \$</b>	<b>9 509 096 \$</b>	<b>12 154 514 \$</b>	<b>12 876 373 \$</b>	<b>13 883 300 \$</b>
<b>Dépenses</b>						
Évaluation de la conformité	1 972 299	2 589 880	2 497 893	2 833 835	3 311 400	3 439 100
Vente des normes <sup>1</sup>	50 715	0	0	0	0	0
Services d'information	390 926	419 732	375 411	389 762	436 348	486 500
Point d'information OMC/ALENA	296 866	304 027	309 050	299 824	245 838	251 800
Élaboration des normes	2 705 012	2 690 307	2 481 359	3 187 459	3 661 278	4 334 100
Commerce et affaires intergouvernementales	535 504	697 285	538 060	759 658	903 215	1 002 800
Gestion et administration	3 109 295	3 769 330	3 317 982	4 282 158	4 146 832	4 349 000
	<b>9 060 617 \$</b>	<b>10 470 561 \$</b>	<b>9 519 755 \$</b>	<b>11 752 696 \$</b>	<b>12 704 911 \$</b>	<b>13 883 300 \$</b>
<b>Bénéfice net (perte nette)</b>	<b>(42 741 ) \$</b>	<b>17 612 \$</b>	<b>(10 659) \$</b>	<b>401 818 \$</b>	<b>171 462 \$</b>	<b>0</b>

<sup>1</sup> Le Service de vente des normes, autrefois assuré dans les locaux du CCN, a été confié au début de 1998-1999 à un sous-traitant. Les chiffres indiqués pour cette année-là et les années suivantes correspondent à des redevances nettes.



accessibles en réseau les normes et collections de normes. Grâce aux conditions régissant notre statut de membre de l'ISO et de la CEI et à cette situation, les redevances perçues de la part des deux organismes ont continué à augmenter, ce qui fait plus que compenser la baisse des redevances versées par IHS Inc.

Le total des droits d'accréditation perçus dans le cadre des activités d'évaluation de la conformité des divisions de la Certification, des Organismes registraires des systèmes de management de la qualité et de management environnemental et des Laboratoires d'étalonnages et d'essais (PALCAN) sont passés de 4 à 4,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 18 %. Les Systèmes de management et le PALCAN ont vu leurs recettes s'accroître, tandis que la division de la Certification accuse une légère baisse, attribuable au nombre réduit de l'effectif de la nouvelle clientèle par rapport à celui de l'année précédente. Cette croissance est en grande partie due à l'élargissement de la clientèle de base, ainsi qu'à une activité accrue de la clientèle en général. Par ailleurs, un nouveau barème des droits des programmes de Systèmes de management a été mis en œuvre au cours de l'année, révision visant à mieux équilibrer recettes et dépenses. Ces recettes marquent une date importante pour la famille des programmes d'Évaluation de la conformité qui, pour la première fois de son existence, a réussi à recouvrer intégralement ses coûts.

Les recettes tirées du fonctionnement de l'organisme étant plus élevées que prévu, le **Crédit parlementaire**, de 6,6 millions de dollars, est inférieur de 0,1 million de dollars à celui de l'année précédente, ce qui permet au CCN de moins dépendre du Crédit parlementaire. Il n'a, en effet, utilisé ce dernier que pour assumer 51 % de ses frais d'exploitation et de ses dépenses en capital, alors qu'il l'avait l'année précédent utilisé pour en assumer 55 %.

Les **dépenses** totales de l'AF 2002-2003 sont passées des 11,8 millions de dollars de l'année précédente à 12,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 8 %. Cette augmentation se situe en grande partie dans les domaines à recouvrement des coûts et dans les programmes d'élaboration de normes, augmentation attribuable à une plus grande activité dans le domaine de l'Évaluation de la conformité, à la mise en œuvre de la Stratégie canadienne de normalisation et à la préparation de l'accueil de la RG de la CEI. Toutes ces augmentations ont, bien sûr, été possibles grâce à une augmentation générale des recettes.

Les Salaires et avantages sociaux ont augmenté avec le recrutement d'un employé, la baisse du nombre de postes vacants au cours de l'année, le rajustement économique des salaires et l'augmentation des cotisations liées aux avantages sociaux et de celles versées au compte du régime de pension de retraite des employés. Le service des Déplacements et les Services professionnels et spéciaux ont enregistré une augmentation par rapport à l'année précédente, attribuable en majeure partie à une activité croissante au sein des programmes d'Évaluation de la conformité. L'augmentation des dépenses associées aux locaux est attribuable à l'augmentation des coûts de fonctionnement, hydro et impôts fonciers, dont la facture est remise au CCN par le propriétaire. La diminution importante observée à la rubrique Réunions est attribuable à un retour à la normale après l'accueil, l'année précédente, de la Conférence du Système national de normes.

Le total des recettes et du financement, Crédit parlementaire compris, est de 171 000 \$ supérieur aux dépenses, ce qui représente une baisse par rapport à l'année précédente, où l'on enregistrait un excédent de 402 000 \$.



## >>> Les états financiers

### Rapport sur la responsabilité

Allan Rock, c.p., député  
Ministre de l'Industrie

Monsieur le Ministre,

Les états financiers en annexe et tous les renseignements que contient le Rapport annuel relèvent de la responsabilité du Conseil et de ses cadres. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada qui conviennent aux activités du Conseil. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers. Les renseignements non financiers figurant dans le Rapport annuel ont été choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux objectifs du Conseil.

Le Conseil a un système de méthodes et procédés de contrôle financier et de gestion permettant de donner l'assurance raisonnable que les opérations du Conseil sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les registres financiers sont tenus de façon appropriée dans le but de produire des états financiers fiables. Ces méthodes et procédés de contrôle permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées conformément aux objectifs du Conseil et dans les limites de son mandat tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le vérificateur général du Canada effectue une fois l'an un examen objectif et autonome des registres financiers afin d'établir si les états financiers présentent fidèlement les résultats de l'exploitation et la situation financière du Conseil conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le Conseil, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé d'examiner les méthodes utilisées par la direction à l'égard des finances et des rapports afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée de ses responsabilités. Le Comité de vérification, composé uniquement de membres du Conseil, rencontre la direction et les représentants du vérificateur général pour examiner les états financiers annuels et fait rapport au Conseil.

Le président,

  
**Hugh Krentz**

Le 23 mai 2003

### Rapport du vérificateur

Au ministre de l'Industrie

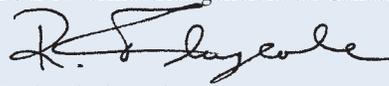
J'ai vérifié le bilan du Conseil canadien des normes au 31 mars 2003 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Conseil dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements administratifs du Conseil.

Pour la vérificatrice générale du Canada

  
**Richard Flageole, FCA**  
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada

le 23 mai 2003



## BILAN

au 31 mars

2003

2002

### ACTIF

#### À court terme

Encaisse	1 272 762 \$	1 197 022 \$
Débiteurs :		
Ministères et organismes du gouvernement fédéral	240 152	201 553
Autres	1 299 456	1 194 942
Crédit parlementaire à recevoir	872 600	1 356 221
Charges payées d'avance	906 181	831 762
	4 591 151	4 781 500

#### Immobilisations (note 3)

1 161 896	1 206 790
5 753 047 \$	5 988 290 \$

### PASSIF

#### À court terme

Créditeurs et charges à payer	910 916 \$	1 482 828 \$
Cotisations d'accréditation reportées	1 479 991	1 269 890
	2 390 907	2 752 718

#### À long terme

Produits reportés liés aux immobilisations (note 4)	—	24 227
Financement public reporté (note 5)	830 909	825 293
Produit reporté - Sommes reçues pour les améliorations locatives (note 6)	330 987	357 270
	1 161 896	1 206 790
	3 552 803	3 959 508

### AVOIR DU CANADA

#### Avoir du Canada

2 200 244	2 028 782
5 753 047 \$	5 988 290 \$

Engagements (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil :

Le président,

Le directeur général,



## ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR DU CANADA

pour l'exercice terminé le 31 mars

2003

2002

### Produits

Cotisations d'accréditation pour l'évaluation de la conformité	4 725 160 \$	4 025 468 \$
Redevances provenant de la vente de normes (note 8)	717 097	656 034
Point d'information de l'OMC/ALENA	245 838	299 824
Autres	614 294	436 464
	<b>6 302 389</b>	<b>5 417 790</b>

### Charges (note 9)

Évaluation de la conformité	3 311 400	2 833 835
Services d'information	436 348	389 762
Point d'information de l'OMC/ALENA	245 838	299 824
Élaboration des normes	3 661 278	3 187 459
Commerce et Affaires intergouvernementales	903 215	759 658
Gestion et services administratifs	4 146 832	4 282 158
	<b>12 704 911</b>	<b>11 752 696</b>

### Perte nette avant le financement public

(6 402 522) (6 334 906)

### Financement public

Crédit parlementaire pour les charges d'exploitation	6 321 745	6 523 024
Amortissement du financement public reporté	252 239	213 700
	<b>6 573 984</b>	<b>6 736 724</b>

### Bénéfice net

171 462 401 818

Avoir du Canada au début de l'exercice

2 028 782 1 626 964

### Avoir du Canada à la fin de l'exercice

2 200 244 \$ 2 028 782 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

pour l'exercice terminé le 31 mars

	2003	2002
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	171 462 \$	401 818 \$
Régularisation pour des éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	302 749	340 898
Amortissement des produits reportés liés aux immobilisations	(24 227)	(100 629)
Amortissement du financement public reporté	(252 239)	(213 700)
Amortissement des sommes reçues pour les améliorations locatives	(26 283)	(26 569)
	171 462	401 818
Variations du passif et de l'actif à court terme autres que l'encaisse	(95 722)	(436 290)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	75 740	(34 472)
<b>Activités d'investissement</b>		
Achat d'immobilisations	(257 855)	(423 762)
<b>Activités de financement</b>		
Financement pour l'achat d'immobilisations		
Crédit parlementaire	257 855	416 187
Somme reçue pour les améliorations locatives	—	7 575
	257 855	423 762
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	75 740	(34 472)
Encaisse au début de l'exercice	1 197 022	1 231 494
Encaisse à la fin de l'exercice	1 272 762 \$	1 197 022 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DU 31 MARS 2003

### 1. POUVOIRS, OBJECTIFS ET PROGRAMMES

Le Conseil canadien des normes a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 1996); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le Conseil est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil a pour mission d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de sa mission, le Conseil :

- accrédite les organismes s'occupant de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité;
- représente les intérêts régionaux et internationaux du Canada en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (CEI), au Congrès de normalisation des pays du Pacifique, à la Commission panaméricaine des normes techniques, à la Coopération internationale sur l'agrément des laboratoires d'essais, à la Pacific Accreditation Cooperation, à l'Inter-American Accreditation Cooperation et à l'International Accreditation Forum;
- voit à la bonne participation du Canada aux travaux de normalisation internationale et coordonne cette participation;
- entérine les Normes nationales du Canada;
- conseille et aide le gouvernement du Canada en matière de normalisation dans le cadre de la négociation à l'échelle internationale d'accords sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travaille en collaboration avec les organismes de normalisation internationaux et étrangers à la mise sur pied d'ententes de normalisation destinées à faciliter le commerce;
- favorise et encourage la compréhension des avantages et de l'application des normes et de l'évaluation de la conformité;
- recueille et distribue l'information sur les activités normatives;
- gère, au nom du gouvernement fédéral, les points d'information canadiens de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Organisation mondiale du commerce.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont présentées ci-dessous.

#### a) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et l'amortissement est calculé selon une méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens.

Mobilier	5 ans
Matériel	4 ans
Améliorations locatives	durée du bail

#### b) Produits

Les produits relatifs aux cotisations d'accréditation et aux redevances provenant de la vente de normes sont enregistrés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Le recouvrement des charges engagées en vertu de l'entente relative au fonctionnement du Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain (OMC/ALENA) est comptabilisé à titre de produit au moment où les charges sont engagées.

Les fonds provenant de l'accueil de conférences ou de réunions internationales sont comptabilisés à titre de produits au moment où sont engagées les charges qui y sont associées.

#### c) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au Conseil. La portion du crédit parlementaire affectée à l'achat d'immobilisations amortissables est enregistrée à titre de financement public reporté et est amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations connexes. La portion du crédit à l'égard de l'exploitation est inscrite à l'état des résultats de l'exercice pour lequel il est approuvé.

#### d) Régime de retraite

Les employés cotisent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique du gouvernement du Canada. De son côté, le Conseil canadien des normes verse des cotisations correspondant à la contribution dite de l'employeur. Ce montant, actuellement un multiple de celui versé par l'employé, est susceptible de changer avec le temps et en fonction de l'état du régime. Les cotisations du Conseil représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite et sont imputées à l'exercice durant lequel les services sont rendus. Le Conseil n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.



### 3. IMMOBILISATIONS

	2003		2002	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier	263 979 \$	135 179 \$	128 800 \$	180 546 \$
Matériel	1 553 514	1 018 327	535 187	503 690
Améliorations locatives	598 085	100 176	497 909	522 554
	2 415 578 \$	1 253 682 \$	1 161 896 \$	1 206 790 \$

### 4. PRODUITS REPORTÉS LIÉS AUX IMMOBILISATIONS

Le Conseil s'est vu accorder par Industrie Canada des contrats pour gérer diverses initiatives en matière de normes. Certains de ces contrats ont nécessité l'acquisition d'immobilisations. Les montants reçus conformément à ces contrats ont été enregistrés comme produits reportés et sont constatés à titre de produits au fur et à mesure que les immobilisations connexes sont amorties.

Les variations dans les produits reportés liés aux immobilisations pour l'exercice sont les suivantes :

	2003	2002
Solde au début de l'exercice	24 227 \$	124 856 \$
Moins les montants amortis par constatation au titre de produits	24 227	100 629
Solde à la fin de l'exercice	— \$	24 227 \$

### 5. FINANCEMENT PUBLIC REPORTÉ

Le financement public reporté représente la tranche non amortie des crédits parlementaires affectés à l'achat d'immobilisations amortissables.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2003	2002
Solde au début de l'exercice	825 293 \$	622 806 \$
Plus les crédits affectés à l'achat d'immobilisations amortissables	257 855	416 187
Moins l'amortissement	252 239	213 700
Solde à la fin de l'exercice	830 909 \$	825 293 \$

### 6. PRODUIT REPORTÉ – SOMMES REÇUES POUR LES AMÉLIORATIONS LOCATIVES

Le Conseil a obtenu du locateur des fonds pour défrayer le coût des améliorations locatives apportées aux locaux. Ces fonds, enregistrés comme produit reporté, sont amortis et constatés à titre de produit sur toute la durée du bail.

Les changements apportés au solde de ce poste sont comme suit :

	2003	2002
Solde au début de l'exercice	357 270 \$	376 264 \$
Plus les sommes reçues du locateur	—	7 575
Moins l'amortissement	26 283	26 569
Solde à la fin de l'exercice	330 987 \$	357 270 \$



## 7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les débiteurs et les créditeurs surviennent dans le cours normal des affaires. Ils sont tous dus sur demande et ne portent pas intérêt. Leur valeur comptable est sensiblement équivalente à leur juste valeur à cause de leur courte échéance. Il n'y a aucune concentration de débiteurs auprès d'un client en particulier et donc aucun risque appréciable de crédit.

## 8. REDEVANCES PROVENANT DE LA VENTE DES NORMES

Le 1<sup>er</sup> avril 1998, le Conseil a cédé l'exploitation du Service de vente de normes à un agent indépendant. L'entente prévoit que soient versées au Conseil des redevances permettant le partage des recettes de vente nettes, dont un paiement annuel minimum garanti.

## 9. CHARGES

	2003	2002
Traitements et indemnités	5 854 845 \$	5 273 478 \$
Déplacements	1 954 967	1 717 487
Services professionnels et spéciaux	1 522 491	1 487 746
Cotisations versées à des organismes internationaux	1 040 572	951 427
Locaux	686 294	600 863
Amortissement des immobilisations	302 749	340 898
Publications et impression	238 745	268 980
Fournitures de bureau	237 781	255 999
Réunions	237 053	349 516
Relations publiques	165 774	111 371
Télécommunications et frais postaux	130 519	122 441
Location de matériel de bureau	59 329	71 036
Autres	273 792	201 454
	12 704 911 \$	11 752 696 \$

Au cours de l'exercice, la cotisation exigée du Conseil dans le cadre du Régime de pensions de retraite de la fonction publique (RPRFP) était fixée à 2,14 fois celle de l'employé (2002 - 2,14). La contribution de l'employeur pour l'exercice s'est élevée à 525 288 \$ (2002 – 514 196 \$).

## 10. ENGAGEMENTS

Le Conseil a signé un bail de quinze ans pour la location de locaux qu'il occupe depuis juillet 2000. Le loyer annuel minimum prévu en vertu du bail, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, est comme suit :

À compter de :	juillet 2003	309 723 \$
	juillet 2005	328 769 \$
	juin 2008	331 799 \$
	juillet 2010	350 845 \$

## 11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Conseil est apparenté, à titre de composante du périmètre comptable du gouvernement du Canada, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État. Le Conseil conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités, aux mêmes conditions que celles conclues avec des parties non apparentées.